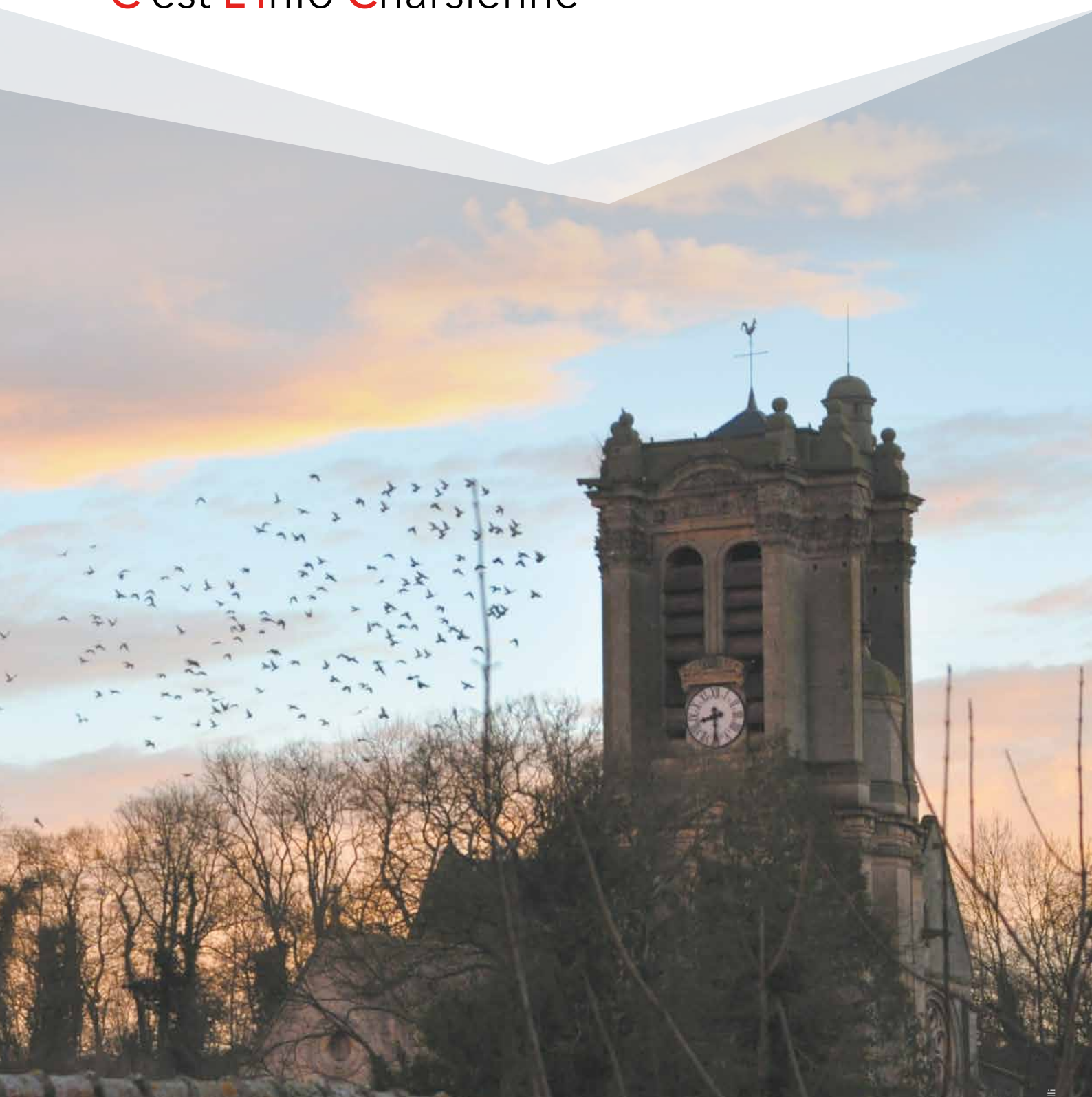


Clic
C'est L'Info Charsienne

BULLETIN
ANNUEL
2023



www.mairiechars95.fr

ISSN N°2556-7217

Le Mot du Maire



Evelyne Bossu

Chères Charsiennes, Chers Charsiens,

2022 aura encore été une année compliquée mais elle restera une année active. Les difficultés n'ont pas empêché l'équipe municipale de travailler, d'être à votre service et de lancer les chantiers de notre mandat.

Nous avons vu de plus en plus de trains Fret traverser notre village. La chaleur inhabituelle de cet été a pu nous inquiéter. Nous avons vu nos fleurs se dessécher, notre herbe devenir grise, nos légumes s'arrêter de grossir. Nous avons vu les conflits envahir la une de nos journaux, de nos médias et alimenter nos inquiétudes. Nous avons vu les prix des produits dits de première nécessité augmenter au point de devenir, quelquefois, inabordables.

Mais tout au long de l'année, j'ai eu le plaisir de rencontrer de nombreux Charsiens qui œuvrent, qui agissent, qui s'engagent à nos côtés afin de participer au dynamisme et au rayonnement de notre village, sur les sujets de l'environnement, de la biodiversité, de la préservation et de l'embellissement de notre commune, de la culture, du sport et dans tant d'autres domaines, afin que **Chars demeure l'endroit où il fait bon vivre !**

Vous pourrez en découvrir de nombreux exemples à la lecture de ce nouveau numéro CLIC.

Au moment où notre pays est si durement frappé par une crise économique, morale et sociale, dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences, à l'heure où partout dans le monde les tensions sont exacerbées, le lien social participe au bien-vivre ensemble.

Je souhaite ardemment que 2023 soit une année de réalisations.

Les fêtes de fin d'année sont traditionnellement synonymes, de partage, de joie, de plaisir de se retrouver en famille et j'espère que vous avez pu en profiter.

Au nom du conseil municipal, des agents communaux et en mon nom, je vous adresse des vœux chaleureux et sincères pour cette nouvelle année 2023 en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous, la réussite dans vos projets personnels, professionnels ou associatifs, le plein de joies et de bonheur à partager avec celles et ceux qui vous sont chers.

■ Evelyne Bossu
Votre Maire

Sommaire

ÉDITO
Le mot du Maire..... p.3

LA MAIRIE
Infos mairie p.4
Conseil municipal et personnel communal p.5
Démarches administratives p.6
État Civil p.8
Finances p.9
Départs d'agents du personnel communal p.9
La poste communale p.9
Recherche médecins p.9

VIVRE À CHARS
Assistant(e)s maternel(le)s p.10
Petite enfance : LAEP et RPE p.11
Inscription scolaire 2023/2024 p.12
Les écoles des Tournesols p.12
E3D ? Qu'est-ce que c'est ? p.13
Lycée professionnel p.13
Calendrier vacances scolaires p.14
Exposition intergénérationnelle p.14
Les Sansonnets p.15
Une Charsienne reçoit la médaille de la famille française p.15
Portrait d'une Charsienne p.16
Commerces à Chars p.17
VAE et éco-randonnées p.18
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale ... p.19

VIE ASSOCIATIVE p.20

RETOUR SUR 2022... CAP SUR 2023
Les travaux et service technique p.31
Point SNCF p.32
Voies et Voix en Vexin p.33
Bibliothèque p.33
Commémoration du 11/11/2022 p.34
La brocante de Chars p.34
Marché de Noël et décorations à Bercagny p.35
Église Saint-Sulpice p.35
Quinzaine commerciale p.36
Démystifier l'informatique p.36
Offre de soins à Marines p.37

NOS PARTENAIRES
SMIRTOM p.38
V.I.E.S : Vexin Insertion Emploi Solidarités p.39
P.A.D : Point d'Accès au Droit p.39
S.D.E : Service Départemental de l'Enregistrement p.39
Maison France services de Marines..... p.40
C.C.V.C : Communauté de Communes Vexin Centre p.41
Pass'Age p.41
C.A.U.E : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement p.42
Téléassistance du Val d'Oise p.42
T.A.D : Transport à la demande p.43

DÉCLIC... OU DES CLAQUES
Litiges entre voisins..... p.44
Rappel Stationnement..... p.45
Rappel Bacs roulants..... p.45
Déjections canines..... p.45
Moment de détente..... p.46

RENSEIGNEMENTS UTILES

MOULINS DE CHARS
FARINE D'EXCEPTION DEPUIS 1903

Au cœur du parc naturel du Vexin, les **Moulins de Chars** sont les moulins historiques de la famille Maurey depuis 1903. Attachés aux valeurs de **tradition** et d'**authenticité**, ils sont équipés de procédés et de techniques uniques, afin de proposer des **farines de haute qualité** à leurs clients.

Le site de Chars est aujourd'hui doté d'un outil totalement exclusif en Ile-de-France : 6 meules de pierres qui écrasent tous types de céréales selon un procédé ancestral.

Moulins de Chars, 7, rue Dory, 95750 Chars
Tél. 01 34 67 55 50 - contact@moulinsdechars.com
www.moulinsdechars.com

SUIVEZ-NOUS SUR @lesmoulinfamilliaux



NOS AGENCES

CHARS AUTO-ECOLE
5 RUE DE GISORS - 95750 CHARS
01 34 46 25 71

AUTO MOTO MARINES
23 PLACE PEYRON - 95640 MARINES
01 34 42 65 82

CMAUTOMOTO.COM

Rejoignez-nous! CHARS AUTO ECOLE CHARS AUTO ECOLE CHARS AUTO ECOLE CHARS AUTO ECOLE

La Mairie

À PROPOS DE LA MAIRIE



- ▶ Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (accueil téléphonique le jeudi après-midi)
- ▶ Samedi de 9h à 12h



Secrétariat de Mairie assuré par :
Carolyn BÉCHET
Tél : 01 30 39 72 36
Mail : administration@mairie-chars.fr



Site de la mairie :
<https://mairiechars95.fr>



Facebook officiel de la commune :
<https://www.facebook.com/communedechars>



2 RUE DE GISORS, 95750 CHARS



Rendez-vous directement sur le site de la mairie en scannant ce QR code

Ce numéro de CLIC vous a plu ?
Faites-le-nous savoir !
clic@mairie-chars.fr



Directeur de la publication :
Evelyne Bossu

Rédaction / Photos :

Les élus du Pôle communication :
Agnès Aglave-Lucas, Nicolas Belangé, Caroline Bourg,
Nicolas Prioux, Sébastien Ravoisier

Les adjoints au Maire
Les présidents des associations
Un grand merci à nos relecteurs bénévoles

Conception et réalisation :
RVB design - Reine Vitry
Mail : clic@mairie-chars.fr

Site : www.mairiechars95.fr
Impression : Oise Imprim'
Crédits photos : Unsplash.com, Canva, Pxhere, Freepik et Pexels
Numéro ISSN : 2556-7217
Dépôt légal : Janvier 2023

— CONSEIL MUNICIPAL —



Evelyne Bossu
Maire de la commune



Ariane Martin
1^{ère} adjointe en charge des travaux et de l'action sociale



Xavier Bachelet
2^{ème} adjoint en charge des affaires scolaires



Carole Bouillonnet
3^{ème} adjointe en charge des finances



Nicolas Belangé
4^{ème} adjoint en charge de l'environnement, du patrimoine, des commerces et de l'artisanat



Agnès Aglave-Lucas
5^{ème} adjointe en charge de la culture, de la communication, de l'information, de la vie associative, des litiges entre voisins, et du Conseil Municipal des Jeunes

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Jean-Pierre Bazin / Caroline Bourg / Patricia Chaillou-Lepareur / Philippe Chauvet / Vincent Delchoque / Sheila Depuille / Pierre-Antoine Dhuicq / Gérard Gennisson / Nathalie Grom / Sylviane Lepape / Sandrine Lhorset / Nicolas Prioux / Sébastien Ravoisier

— LE PERSONNEL COMMUNAL —

Vous avez sans doute remarqué quelques changements de personnel dans notre équipe d'agents communaux.



Nous vous présentons notre nouvelle secrétaire générale, **Céline Lambert**. Elle a rejoint l'équipe municipale le 1^{er} décembre mais a déjà occupé un poste similaire à Labbeville. Elle connaît donc bien le fonctionnement d'une mairie. Elle a également travaillé en tant que comptable à Puiseux-en-France et cela ne peut être qu'un grand plus pour ses fonctions au sein de notre municipalité.



Carolyn Béchet est arrivée le 2 janvier de cette année, pour prendre la place d'agent d'accueil à la mairie. Elle a été professeur des écoles et élue à Brignancourt, ce qui lui donne déjà une bonne approche des dossiers gérés par une mairie.

Nous sommes très heureux et enthousiastes de leur arrivée et nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre mairie.



Nous pouvons également compter sur **Élisabeth Gondret** qui reste notre pivot, notre mémoire pour la transmission des connaissances sur le fonctionnement de notre mairie. Elle est toujours présente avec son sérieux professionnel, sa gentillesse et sa disponibilité. Merci Elisabeth d'être fidèle au poste.



Que 2023 soit placée sous le signe de la santé pour **Agnès Bonnetterre**, notre postière et agent administratif. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.



L'équipe technique, quant à elle, est restée à l'identique avec **Pascal** accompagné de **David, Nicolas** et **Frantz**. Ils sont sur tous les fronts car ils sont rapides, réactifs et pluridisciplinaires : jardinage, peinture, décorations... Leurs créations devant la mairie, en fonction des festivités, sont toujours très agréables à regarder. Merci à eux pour leur disponibilité et pour l'embellissement de notre village.

Vous avez certainement vu une nouvelle personne qui fait traverser les enfants et adultes au niveau des feux tricolores aux heures de sorties et d'entrées des écoles. C'est **Thierry**. Merci de nous protéger et de veiller sur nos enfants.

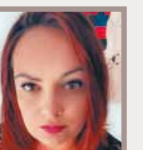
Au niveau de la cantine et des Atsem, nous avons le plaisir de compter sur **Agnès** et **Séverine** qui viennent renforcer l'équipe constituée d'**Ophélie, Ingrid, Nathalie, Florence** et **Aurélié**, pour le bien-être de nos chérubins.



De gauche à droite **Ingrid PETIT** | **Thierry VIDECOQ** | **Ophélie VASSEUR** | **Nathalie SANNA** | **Florence CAQUELARD** | **Séverine FIGIEL**.



Agnès Saget



Aurélie Hébuterne

— DÉMARCHES ADMINISTRATIVES —

RECENSEMENT

Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Pour se faire recenser, venir à la mairie de sa commune avec :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (CAP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (CAP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à

l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.

- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

À partir de 7 mois suivant votre recensement en mairie, rdv sur le portail majdc.fr afin de créer un compte. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires.



Quand reçoit-t-on la convocation ?

Entre 7 et 9 mois après son recensement.

Quand effectue-t-on sa JDC ?

Entre 8 et 12 mois après son recensement.

En cas de questions ou de changement de situation, contactez prioritairement le CSNJ de Versailles (Centre du Service National et de la Jeunesse) en précisant obligatoirement : nom, prénoms, date de naissance et numéro de téléphone.

csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr
09 70 84 51 51

RECONNAISSANCE

S'adresser à une mairie, si vous n'êtes pas mariés, avec :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport valide,
- Justificatif de domicile.

PACS

Dossier à retirer en mairie, avec :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun, à la remise du dossier complet.

MARIAGE

Dossier « Le Guide des formalités préalables au mariage » (à retirer en mairie).

- Copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun, à la remise du dossier complet, de moins de 3 mois si elle est délivrée en France, de moins de 6 mois si elle a été délivrée dans un consulat,

- Justificatif de domicile,
- Copie des cartes d'identité du couple et des témoins (minimum 2 et maximum 4 obligatoirement majeurs),
- Certificat du notaire si un contrat de mariage est fait,
- Acte de naissance de moins de 3 mois si des enfants du couple sont nés avant le mariage.

**DEMANDE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL**

Mairie ayant délivré l'acte ou directement sur service-public.fr,

- Pour les personnes nées à l'étranger s'adresser au **Ministère des affaires étrangères** - Service central d'Etat Civil - 11 rue de la maison blanche 44941 NANTES CEDEX 09,
- **Pièces à fournir** : date de naissance, nom et prénoms, noms et prénoms des parents, CNI ou passeport, une enveloppe timbrée.

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

S'adresser à votre mairie de domicile avec :

- Livret de famille,
- Acte de naissance de l'enfant,
- Copie des cartes d'identité des parents et des parrain/marraine,
- Justificatif de domicile.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

S'adresser à la mairie de votre domicile ou à la mairie de célébration du mariage.

- Un deuxième livret de famille est délivré en cas de perte, de vol ou de destruction du premier livret.

CARTE D'ÉLECTEUR

- S'adresser à la mairie du domicile ou formulaire en ligne sur **service-public.fr**,
- **Pièces à fournir** : carte nationale d'identité en cours de validité, justificatif de domicile (de moins de trois mois).

SORTIE DE TERRITOIRE

Un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une **Autorisation de Sortie du Territoire (AST) s'il ne voyage pas avec une personne ayant l'autorité parentale.**

Télécharger sur le site Service Public, le formulaire AST (formulaire 15645*01).

LOGEMENT

Pour faire une demande de logement social :

Télécharger sur le site Service Public, le formulaire demande de logement social (formulaire 14069*04).

CHANGEMENT DE NOM

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la procédure simplifiée de changement de nom permet de porter le nom du parent qui n'a pas transmis le sien :

- Soit en ajoutant le nom de ce parent à votre nom de famille actuel, dans l'ordre que vous souhaitez.
- Soit en remplaçant votre nom de famille actuel par le nom de ce parent.

Vous pouvez utiliser cette procédure une seule fois dans votre vie.

La procédure est différente si vous voulez changer de nom pour motif légitime, par exemple parce que votre nom est difficile à porter (procédure de changement de nom par décret) ou si vous voulez porter le nom de votre époux ou épouse (nom d'usage) ou encore si vous voulez franciser vos nom et prénoms en obtenant la nationalité française (francisation).

CARTE D'IDENTITÉ

Vous pouvez remplir en ligne une pré-demande de Carte Nationale d'Identité (CNI).

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de CNI que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande en ligne, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> et saisir votre état civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de CNI vous est alors attribué et permet à l'agent du guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Toute personne désirant établir une CNI doit venir personnellement en mairie : empreinte et signature obligatoire.

La CNI d'une personne majeure est valable 15 ans pour une CNI ancien modèle (plastifiée bleue) et 10 ans pour une CNI nouveau modèle (format carte bancaire).

Celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. Elle est gratuite pour un simple renouvellement.

Pour cela il faut :

- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois conforme aux normes.

Pour une première demande, fournir l'acte de naissance

- Photocopie et original d'un justificatif de domicile de moins d'un an et de la pièce d'identité recto-verso.
- En cas de perte ou de vol, un certificat de perte (à établir en mairie) ou de vol (commissariat) et un timbre fiscal d'un montant de 25 euros.

Pour les mineurs : Voir pièces à fournir + photocopie de la pièce d'identité recto-verso du parent qui fait la demande et présence d'un des parents ainsi qu'une copie du jugement en cas de divorce. Il faut présenter les documents originaux.

PASSEPORT

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut prendre rendez-vous et se rendre à la mairie avec les pièces justificatives nécessaires.

Le passeport est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Il faut acheter un timbre fiscal à :

- 86€ pour les personnes majeures,
- 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans,
- et 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

À noter : le timbre fiscal s'achète aussi en ligne. Vous pouvez également opter pour le timbre électronique, disponible sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

Pièces à fournir :

Passeport si renouvellement

- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois conforme aux normes,
- Pour une première demande, fournir l'acte de naissance,
- photocopie et original d'un justificatif de domicile de moins d'un an et de la pièce d'identité recto-verso.

Pour les mineurs :

Voir pièces à fournir + photocopie de la pièce d'identité recto-verso du parent qui fait la demande et présence d'un des parents ainsi qu'une copie du jugement en cas de divorce.

Il faut présenter les documents originaux.

Prendre rendez-vous dans une mairie

Marines - Vigny - Magny en Vexin - Chaumont en Vexin ou autres.

Effectuer votre pré-demande, et créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

www.passeport.ants.gouv.fr

ÉTAT CIVIL

Ils se sont dits "Oui"

MARIAGE 2022

Sylvain DEVILLERS
& Muriel MARTINEZ,
le 21 mai

Nicolas BELANGÉ
& Julien MARION,
le 27 mai

Nicolas PÉRIGAUD
& Élodie BRINBAL,
le 24 juin

Émilie GASTEBOIS
& Florian RICCI,
le 25 juin

Yannick LE VOT
& Magali ROBERT,
le 17 septembre

Stéphane WATIGNY
& Patricia DESCHAMPS,
le 24 septembre

Sylvain MÉNAGER
& Manon BRAZEAU,
le 22 octobre

Farid TOUATI
& Élodie BUGUET,
le 22 octobre

PACS 2022

Jonathan BATORWSKA
& Marine AGLAVE,
conclu le 12 mars

Eric GIORDANO
& Marie REY,
conclu le 7 juillet

Sébastien PASQUIER
& Caroline CASIER,
conclu le 10 septembre

Steven LOCK
& Rachael BLEASDALE,
conclu le 19 septembre

Fabien DEPEAUX
& Lucia MENEGOTTO,
conclu le 20 octobre

Théo LAMARCHE
& Alexandra STACHOWSKI,
conclu le 24 novembre

Nicolas BELIN
& Melina HÄFELI,
conclu le 5 décembre

Nouveaux petits Charsiens

NAISSANCES 2022

Kenaël NONOSSI
né le 12 janvier, à Stains (93)

Lucas, Jean-Claude GAMBIN FLOC'H
né le 20 janvier, à Pontoise (95)

Noé HENRIQUES
né le 4 février, à Pontoise (95)

Diégo, Antonin, Noël CLABAULT
né le 7 février, à Ermont (95)

Billie, Melis, Joé ARKAN
né le 21 février,
à Beaumont-sur-Oise (95)

Elina, Rose, Emma GUIZIER
née le 21 février, à Pontoise (95)

Aalyah OUZNALI
née le 28 février, à Pontoise (95)

Noah VARTOLOMEI
né le 11 mars, à Gisors (27)

Lucien, Bertrand, Mikaël BIN
né le 18 mars, à Gisors (27)

Iloan, Manoé TAILLEFER
né le 23 mars, à Pontoise (95)

Lexie Céline Olivia BURIN
née le 24 mai, à Pontoise (95)

Sohan, Ceylan TOUATI
né le 26 mai, à Pontoise (95)

Milo STAUMONT
né le 3 juillet, à Pontoise (95)

Tymothée, Eric, Claude JOUAN
né le 10 juillet, à Pontoise (95)

Roméo, Jean, Sovan MONTEER UCH
né le 12 juillet, à Pontoise (95)

Julia, Gaëlle KLEIN
née le 28 juillet, à Pontoise (95)

Aylane, Tayeb ASSOUMANI
MDAHOMA
né le 5 septembre, à Pontoise (95)

Nour, Houdeyfa, Adam FOFANA
né le 5 septembre, à L'Isle-Adam (95)

Léandro, Carlos, Jean-Marie RIBEIRO
né le 12 septembre, à Pontoise (95)

Zoé, Cécile, Nicole PARQUET
née le 22 septembre, à Pontoise (95)

Marius, Marcel, Antonino GIORDANO
né le 25 octobre, à Pontoise (95)

Yuri, Eric, Patrick LAMARCHE
STACHOWSKI
né le 25 octobre, à Poissy (78)

Romy, Colette, Josiane CUADRADO
née le 7 novembre, à Pontoise (95)

Ils nous ont quittés

DÉCÈS 2022

Frédéric BOSSU
décédé le 10 février
à Argenteuil (95), à l'âge de 60 ans

René RAINOT
décédé le 12 février
à Chars (95), à l'âge de 84 ans

Yvette STOBIEFSKI
décédée le 4 mars
à Pontoise (95), à l'âge de 86 ans

Gisèle GUILLIORY
décédée le 20 mars
à Magny-en-Vexin (95), à l'âge de 86 ans

Michelle NOËL
décédée le 31 mars
à Chars (95), à l'âge de 75 ans

Jean TANNIÈRE
décédé le 15 avril
à Chars (95), à l'âge de 96 ans

Tchou Kiuen LI
décédée le 22 mai
à Chars (95) à l'âge de 92 ans

Gilles TOMCZYK
décédé le 21 mai
à Chaumont-en-Vexin (60),
à l'âge 62 ans

Mireille MOREL
décédée le 2 juillet
à Saint-Ouen l'Aumône (95)
à l'âge de 56 ans

Serge MÉNAGER
décédé le 8 juillet
à Chars (95), à l'âge de 77 ans

Meissa SARR
décédé le 18 juillet
à Pontoise (95), à l'âge de 32 ans

Jean-Paul BAIL
décédé le 15 juillet
à Pontoise (95), à l'âge de 61 ans

Bernadette FERREIRA
décédée le 22 août
à Chars (95), à l'âge de 92 ans

Florence LEFÈVRE
décédée le 23 août
à Paris 19^{ème} (75), à l'âge de 52 ans

Jean SAUGRIN
décédé le 29 octobre
à Osny (95), à l'âge de 79 ans

Gilbert LEBEAULT
décédé le 5 décembre
à Chars (95), à l'âge de 89 ans

Marie-France GENNISSON
décédée le 10 décembre
à Chars (95), à l'âge de 75 ans

Catherine PAISLEY
décédée le 30 décembre
à Osny (95), à l'âge de 62 ans.

— FINANCES —

Petit rappel sur les finances de l'année 2022 de la commune de chars :

Un petit rappel sur les diverses ressources des communes

Les principales ressources des communes sont les suivantes :

- **Impôts et taxes** : taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties,
- **Concours financiers de l'Etat** : dotation globale qui alimente la section de fonctionnement.

La communauté de communes participe au budget des collectivités grâce à des compétences qu'elle gère pour les communes. Ces versements sont des « Attributions de Compensation ».

Le Conseil départemental, le Conseil régional, l'État et certaines administrations publiques peuvent subventionner certains travaux que les mairies décident d'engager.

▪ Carole Bouillonnet,
Adjointe aux finances

BUDGET 2022 :
voté en sa séance du 05/04/2022

Fonctionnement
3 755 318 €

Investissement
3 233 053 €

FISCALITÉ 2022 :
Le taux des impôts fonciers de la
« part communale » reste constant
depuis plusieurs années :

Taxe foncière (bâti)
31,81 %

Taxe foncière (non bâti)
49,64 %

— RECHERCHE DE MÉDECINS —

Notre village, comme beaucoup d'autres, est touché par une pénurie de médecins.

Malgré nos courriers de relances auprès des facultés de médecine européennes et le renouvellement de notre annonce dans « SOS VILLAGES », aucune candidature n'a été reçue.

La mairie a pris l'initiative d'installer des banderoles aux entrées de Chars pour attirer l'attention des médecins ou remplaçants qui traversent notre commune et qui seraient intéressés pour pratiquer la médecine dans notre village.



Des facilités d'installation dans nos deux cabinets médicaux et nos deux logements existants seront proposées aux futurs praticiens.

Nous comptons sur vous tous pour relayer auprès de vos connaissances, ou des professionnels de santé que vous consultez, notre proposition.

DÉPART D'AGENTS
DU PERSONNEL
COMMUNAL

Muriel

Séverine

2022 aura été l'année du départ de deux de nos agents du personnel administratif.

Tout d'abord celui de **Muriel Longé**, secrétaire générale, après 6 années passées à nos côtés, puis de **Séverine Bachelet** dont le professionnalisme et le sourire ont embelli ces 15 dernières années l'accueil de notre mairie. Nous savons que sa disponibilité, sa gentillesse et son efficacité nous manqueront mais nous aurons certainement la joie de la croiser de temps en temps, en tant que Charsienne.

Nous leur souhaitons, à toutes les deux, le meilleur dans leur carrière professionnelle à venir et les remercions sincèrement de leur dévouement à notre commune.

La poste communale

Notre agent de la poste étant en arrêt maladie, les horaires habituels sont susceptibles d'être modifiés. Vous les trouverez actualisés sur le site de la mairie.

Vivre à Chars

— LISTE DES ASSISTANT(E)S MATERNE(LLES) —

| Assistant(e)s Maternel(le)s | Adresse | Type d'agrément |
|---|---|-----------------------------------|
| BENSAD Laura Tél. : 06 58 67 49 36 | 5 bis rue de La Villettertre 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 2 |
| CASIER Caroline Tél. : 06 22 77 83 35 | 31, rue Dory, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |
| CAUET (LEFEBVRE) Etienne Tél. : 01 30 39 84 42 | 3, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |
| DELAFOSSÉ (ROGNERUD) Roxane Tél. : 06 37 20 19 03 | 8, rue de la Libération, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 3 |
| DUTARTRE Karine Tél. : 06 24 72 92 35 | 6, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 2 |
| FERNANDES (RODRIGUEZ) Sylvie Tél. : 06 83 53 98 48 | 22, rue du Clos de Chars, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |
| FIDANZA Anne-Cécile Tél. : 06 70 77 80 23 | 11, rue de Gisors, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 3 |
| LABASSI (FROT) Christelle Tél. : 06 47 15 14 00 | 6, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 3 |
| LABLANCHY (HUBERT) Magali Tél. : 06 76 77 13 60 | 30, rue des Écureuils 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |
| MAILLARD (BOJKO) Nathalie Tél. : 06 68 55 17 84 | 1, rue des Écoles, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |
| MALASSIGNE (REGNIER) Marilyne Tél. : 06 61 08 79 09 | 6, rue de L'Hôtel Dieu, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 2 |
| PASQUIER Sébastien Tél. : 06 17 01 52 14 | 31, rue Dory, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |
| ROGER (DE OLIVEIRA) Sandra Tél. : 01 34 67 20 18 | 9, rue de la Groupe, 95750 Chars | Agrément maternel Capacité : 4 |



— LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS – LAEP —

La Communauté de Communes Vexin Centre met à la disposition des familles un espace accueillant, un lieu d'échanges et de jeux, pour les enfants de 0 à 4 ans habitant la CCVC, accompagnés d'adultes familiaux.

Venez discuter, partager, jouer... 2 professionnelles vous accueillent les **lundis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h00** dans les communes du territoire.

Le lieu d'accueil parents-enfants est un lieu gratuit, anonyme et confidentiel. Aucune inscription préalable n'est demandée et vous venez au rythme que vous souhaitez.

Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Ce lieu permet de :

- Jouer avec son enfant,
- Rencontrer d'autres parents,
- Préparer son enfant à l'école maternelle,
- Favoriser les échanges de son enfant avec d'autres enfants et aussi avec d'autres adultes.

Lieux

- **Marines** : 10 boulevard Gambetta, face à la crèche,
- **Sagy** : Salle des fêtes rue de la Vierge,
- **Nucourt** : Camp César dans la salle des fêtes, 3 route de Serans,
- **Boissy l'Aillierie** : Maison pour tous, chemin du cimetière,



- **Chars** : 2 rue de Gisors, salle municipale (accolée à la mairie),
- **Vigny** : Salles aux miroirs, derrière la mairie (passer par le portail vert, au fond de la cour).

Dates des séances

Les lieux d'accueil sont fermés pendant les vacances scolaires et les jours fériés (voir calendrier affiché en mairie et mis sur le site de la ccvc).

Renseignements

☎ 01 30 39 45 85

✉ parentalite@ccvexincentre.fr



— RELAIS PETITE ENFANCE – RPE —

Les RPE sont des lieux d'accueil, d'information, d'écoute et d'échanges destinés aux assistant(e)s maternel(le)s, aux enfants, aux futurs parents et aux parents des enfants accueillis.

Les RPE sont aussi des lieux de professionnalisation et d'animations. L'une des principales missions est d'apporter un soutien et un accompagnement actif aux assistant(e)s maternel(le)s dans leurs pratiques quotidiennes.

Les RPE sont encore des lieux d'accueil pour les parents employeurs qui peuvent recueillir diverses informations portant notamment

sur la législation qui s'applique à la profession. Les animatrices peuvent accompagner les parents pour trouver un(e) assistant(e) maternel(le) et les conseiller dans leurs démarches administratives.

L'accueil des professionnels avec les enfants se fait en matinée de 9h40 à 11h15 sur inscription auprès des animatrices.

✉ rpe@ccvexincentre.fr

Animé par des professionnelles de la Petite Enfance.

Les animatrices : **Martine Jouen et Eunice Froger.**

PERMANENCES ADMINISTRATIVES SUR RDV

Renseignements téléphoniques du lundi au vendredi : 13h30 - 17h30

...

RPE MARINES

(au sein de l'ancien hôpital)
10 bis boulevard Gambetta,
95640 Marines - 01 30 39 68 77

...

RPE VIGNY

1 rue de Rouen, 95450 Vigny,
01 30 39 45 85

INSCRIPTION SCOLAIRE

À L'ÉCOLE « LES TOURNESOLS »

Rentrée 2023/2024

Les inscriptions à l'école maternelle se font dès à présent

Merci de vous présenter en mairie avec :

- Le livret de famille ;
- Le carnet de santé ;
- Un justificatif de domicile.

– puis –

Prendre rendez-vous par mail :
✉ 09510371@ac-versailles.fr
(envoyer le livret de famille et le carnet de santé)

Les inscriptions à l'école élémentaire se feront au printemps 2023.

Merci de vous présenter en mairie muni des mêmes documents que pour l'inscription à l'école maternelle.

– puis –

Prendre rendez-vous avec l'école par mail :

✉ 0950958a@ac-versailles.fr



— LES ÉCOLES DES TOURNESOLS —

Le 1^{er} septembre a eu lieu la rentrée des classes, sous le soleil.

Tous et toutes étaient ravis de retrouver les bancs de l'école et de retrouver tous leurs copains.

Nous comptons aujourd'hui 71 élèves en maternelle et 138 en primaire.

Arrivée depuis le mois d'août, Séverine Figiel a intégré l'école maternelle en remplacement de Laurye, partie se mettre au chaud dans une région du Sud.

L'équipe encadrante de la cantine s'est agrandie avec l'arrivée de Thierry qui nous aide pour la traversée des enfants aux feux rouges et pour la cantine.

Nous avons aujourd'hui 8 personnes au service des enfants :

Ophélie, Ingrid, Aurélie, Thierry, Agnès, Séverine, Florence et Nathalie qui se partagent toutes les tâches afin d'accueillir nos petites têtes blondes dans les meilleures conditions possibles.

Ils accueillent en moyenne pour le repas du midi une cinquantaine d'enfants de l'école maternelle et une centaine de l'école primaire. Une très grosse proportion de l'ensemble des enfants des écoles puisqu'ils représentent 70% des effectifs de maternelle et 72% de primaire.

Les écoles ont reçu cette année le label E3D (voir article E3D, qu'est ce que c'est) Elles sont donc engagées dans une démarche de développement durable. Les élèves mènent diverses actions concernant le tri des déchets ou le gaspillage au quotidien, par exemple. C'est dans ce cadre que l'opération « Nettoyons la nature » a eu lieu, au mois de septembre.

Elles ont également obtenu le label « Génération 2024 », afin de développer les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif,



et pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En plus des différents travaux d'aménagement au sein de l'école, une rampe d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) a été construite, pour la mise en conformité des bâtiments publics.

Prochaines animations de l'école maternelle :

- **Activité judo** (sport d'opposition) avec un éducateur sportif du club de Marines, sur 6 séances de janvier aux vacances de février, pour les moyennes et grandes sections (financé par la labellisation pour la moitié et par l'ASPEC pour l'autre moitié),
- **Activité vélo** à partir des vacances de Pâques, banalisée par une journée pique-nique et vélo autour de l'école en juin,
- **Ateliers sportifs** avec les lycéens,
- **Mater-olympiades**, fin juin sur toute une journée,
- **Dans le cadre de la labellisation E3D, éco école** : collecte des cartouches d'encre, animation avec l'association Noisette,

Projets pour la rentrée 2023 : Apprentissage de 3 chansons de Noël signées, en LSF (langue des signes française).

■ Xavier Bachelet,
Adjoint aux affaires scolaires

— E3D ? QU'EST-CE QUE C'EST ? —



E3D

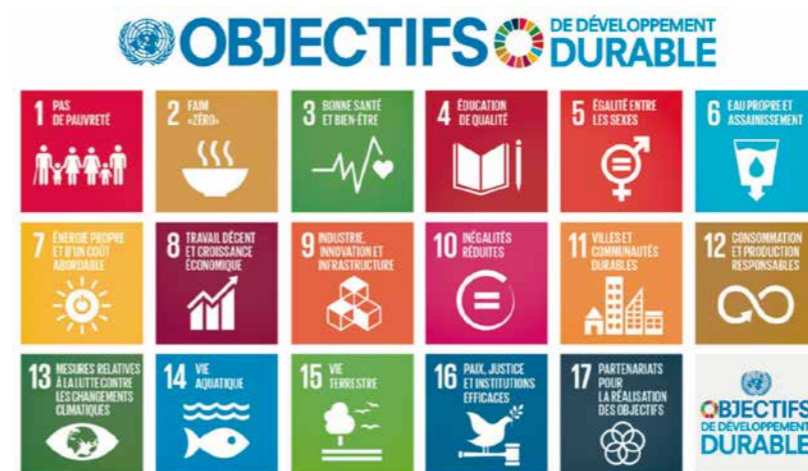
Etablissement en Démarche de Développement Durable

Les écoles des Tournesols ont obtenu toutes les deux le label E3D.

La labellisation E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), permet à un établissement de rendre lisible ses engagements dans une démarche globale de développement durable en répondant par des actions concrètes aux objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Les établissements s'engageant dans cette démarche peuvent alors obtenir le label E3D. Une distinction qui valorise, pour l'ensemble des acteurs, les projets entrepris ou finalisés parmi les 17 objectifs.

Le Label E3D, valable 3 ans et renouvelable chaque année, atteste du niveau d'engagement dans la démarche E3D. L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.



LYCÉE PROFESSIONNEL

Le 11 juin 2022 a eu lieu au lycée de Chars, le baptême de la promotion 2022 des élèves de Seconde des Métiers de la Sécurité.

Le 2 décembre 2022, les élèves de la classe de 1PMS2 ont présenté, au sein de l'hémicycle du Sénat, une simulation de leur « projet de loi sur le délit de faciès » en présence de journalistes et de l'association Terra Nova. Un exemple remarquable de ce que peut être le Parcours citoyen à Chars !



Les vacances scolaires

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Le départ en vacances a lieu après le dernier cours des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|--------------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Hiver 2023 | du 4 au 20 février | du 11 au 27 février | du 18 février au 6 mars |
| Printemps 2023 | du 8 au 24 avril | du 15 avril au 2 mai | du 22 avril au 9 mai |
| Pont de l'Ascension 2023 | du 17 au 22 mai | | |
| Été 2023 | du 8 juillet au 4 septembre | | |
| | Zone A | Zone B | Zone C |
| Rentrée 2023 | le 4 septembre | | |
| Toussaint 2023 | du 21 octobre au 6 novembre | | |
| Noël 2023 | du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024 | | |



— LES SANSONNETS —

La Résidence Les Sansonnets se transforme et s'ouvre sur l'extérieur

Bien implantée au cœur de notre ville, la résidence Les Sansonnets (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) bénéficie d'une capacité d'accueil de 60 résidents, d'un environnement verdoyant et calme avec un agréable jardin et une terrasse ombragée. Elle propose à ses résidents un séjour adapté au projet de vie, avec notamment un accompagnement spécifique de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Notre équipe de professionnels de santé est à l'écoute des résidents et de leurs proches, dans le but de définir ensemble un accompagnement personnalisé et une prise en charge des besoins et souhaits de chacun.

La résidence Les Sansonnets est avant tout un lieu de vie et de convivialité qui s'ouvre sur l'extérieur. Afin de mieux accueillir les résidents, l'établissement a bénéficié de travaux de modernisation importants depuis 2021. Nous proposons au quotidien une cuisine de qualité préparée sur place et notre pain est acheté auprès du boulanger de la commune.

Notre animatrice propose plusieurs types d'activités. Les familles, tout comme les habitants de Chars, sont invités à participer à la vie de la résidence. Pendant quatre semaines, nous aurons le plaisir d'accueillir la Compagnie Chorégraphique Marie-Laure Gilberton dans le cadre d'une résidence artistique. Les deux danseuses présenteront leur

spectacle en mai 2023. Ce projet bénéficie de financements croisés (département, communauté de communes, la résidence...).

Depuis deux ans, l'établissement bénéficie pleinement de l'offre du programme MAPAD Art & Culture : conférences, visites guidées, art-thérapie... Le programme des conférences de l'année 2023 sera disponible dans quelques jours.

Une demi-journée porte ouverte sera organisée au cours de l'année 2023. Nous serons ravis d'accueillir la population de Chars et des villes voisines aux Sansonnets pour partager notre projet d'accompagnement et les actions réalisées en faveur de nos aînés.

A bientôt.

■ Mme D. AMARA
Directrice



RÉSIDENCE
LES SANSONNETS

Contact :
lessannets@mapad.fr
01 34 32 80 00

— EXPOSITION INTERGÉNÉRATIONNELLE —

La Communauté de Communes Vexin Centre a organisé des rencontres inter-générationnelles entre le relais petite enfance et l'Ehpad résidence « Les Sansonnets » de Chars.

Ce projet a été financé par la conférence des financeurs en faveur des séniors.

La compagnie « Graines de Cailloux » a animé ces rencontres et créé une harmonie entre les résidents et les enfants. Des instants de partage immortalisés par le studio photo « Arnography ».

Les clichés ont été affichés à l'accueil de la mairie du 14 au 18 novembre où un large public est venu admirer et apprécier ces superbes photos.



— UNE CHARSIENNE REÇOIT LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE —

Cela s'est passé dans notre commune le 17/11/2022, Evelyne Bossu, Maire de Chars, accompagnée de l'adjointe aux affaires sociales, Ariane Martin, ont eu la joie de rendre hommage et de remettre à **Madame Le Docteur Marie-France Gennisson, la médaille de la famille française.**

Cette distinction récompense la notion de courage dans la mesure où les bénéficiaires de la médaille sont des mères ayant élevé 4 enfants et plus.

Marie-France Gennisson était une femme et une épouse courageuse, qui a su élever ses 4 enfants Jean-Luc, Sophie, Marie et enfin Jean-Mathieu tout en continuant son activité professionnelle, comme médecin généraliste, au sein de notre commune et des sapeurs-pompiers.

Pour toutes ces raisons, Mme Gennisson méritait amplement cette distinction honorifique, véritable symbole de notre reconnaissance, pour son dévouement.

Le décès de M^{me} Gennisson, survenu le 16 décembre, nous a profondément attristés.

L'ensemble du conseil municipal de Chars présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.





Jeannine DONCHET

“ Pour ce nouveau portrait, nous allons faire un bond dans le temps, à la façon de Rose Dawson dans Titanic... Nous allons plonger dans la vie de **Mme Jeannine Donchet, figure emblématique de Chars.**

Notre village est ancré dans la vie de cette nonagénaire, toute souriante et pleine de bienveillance. Née Bossu, Jeannine est issue d'une grande et vieille famille de Chars. Elle est née dans la maison familiale. Elle a fait sa scolarité à Chars, à une époque où les filles et les garçons n'étaient pas ensemble à l'école (à la mairie pour les filles, à l'Âge d'Or pour les garçons).

En février 1949 elle épousa Serge, un garçon du village. A l'époque, son mari travaille à la Poste puis il s'est engagé dans la Marine Nationale. Le jour où il a reçu une affectation pour Fort-de-France, sans aucune hésitation et par amour pour son mari, elle est partie avec lui et leurs 4 enfants. De ces trois années passées à la Martinique, elle n'en a gardé que de très bons souvenirs : beaucoup de bonheur, entre paysages paradisiaques, générosité et grande humanité des insulaires. De retour en métropole, ils sont d'abord rentrés sur Chars, puis ont déménagé quelques années à Saint-Ouen-l'Aumône... Mais c'était pour mieux y revenir en 1972, et ne plus jamais en repartir.

Jeannine a commencé à travailler à Paris. Devenue maman, elle s'est

— PORTRAIT D'UNE CHARSIENNE —

4 janvier 2023. Nous venons d'apprendre le décès de Mme Jeannine Donchet à qui nous avons consacré le portrait de cette édition. Nous publions cette interview en sa mémoire, sans modification, avec l'accord de ses proches.

L'ensemble du conseil municipal de Chars présente ses sincères condoléances à sa famille.

arrêtée pour élever ses enfants. Elle a travaillé ensuite dans une banque pendant quelques temps, et enfin, jusqu'à sa retraite, elle a occupé un poste d'employée à la mairie de Chars. Discrète, sérieuse, humble, elle y était très appréciée de tous. À la retraite, elle tenait à rester active et n'a pas hésité une seconde à s'inscrire au Club de l'Âge d'Or, le jour même de sa création. Elle a adoré contribuer et participer aux différentes activités de ce club. Elle a même été membre du bureau et y était aimée pour son efficacité, sa générosité, sa gentillesse et sa bonne humeur. Elle a fait également partie de la troupe de théâtre du Comic>Show, ou elle prenait plaisir à se déguiser, à blaguer, à rire et à faire rire.

Jeannine a toujours adoré la nature, le jardin, la couture. Elle aime et a toujours eu des animaux (chien et chat) et ne s'est jamais lassée de regarder par la fenêtre « ses oiseaux » picorer. La musique tient aussi une grande place dans sa vie. Piaf, Brel, Maurice Chevalier et tant d'autres l'ont bercée par leurs belles mélodies.

Maman comblée de 4 enfants, Jeannine est grand-mère (8 petits-enfants) et même arrière-grand-mère (10 arrière-petits-enfants) ! Malgré les difficultés et les dures épreuves de la vie, sa famille est toujours restée très soudée.

C'est avec un brin de mélancolie dans la voix que cette femme aux souvenirs intacts nous a raconté la vie à Chars durant la seconde guerre mondiale, sans édulcorer ces années où la vie était toute autre... Jeannine se souvient de soldats allemands respectueux, qui n'ont

pas montré de signes de violence envers sa famille, mais qui, bien trop souvent, s'incrustaient pour manger dans la maison familiale. Elle se souvient et rit encore de la fois où ils ont voulu faire cuire des frites avec de la margarine. C'était une autre époque !

Dans le village, les Allemands avaient pris possession des grandes demeures familiales. Ils avaient installé un poste de Kommandantur et s'approvisionnaient directement chez les habitants et les fermes du village. **La résistance, dont faisait partie son père, était très active à Chars. Elle se souvient que son père avait caché des tracts et des armes sous la table de la cuisine... et aussi de la peur qui avait envahi toute la famille quand les soldats allemands se sont installés autour pour manger.** Lors des bombardements, Jeannine et sa famille allaient se cacher dans la carrière accolée à la maison familiale. La solidarité et l'entraide étaient monnaie courante en ces temps là. Les Moulins de Chars et les fermes du village fournissaient de la nourriture aux habitants. Malgré tout, elle a gardé de bons souvenirs de cette époque.

Lors de la Libération, les Allemands se sont sauvés, abandonnant leur matériel, comme des vélos, des armes... De grandes fêtes et un bal ont rythmé les jours qui ont suivi le départ des occupants. Tout le monde chantait et dansait. La vie pouvait de nouveau reprendre, et Chars retrouver un visage plus humain.

Les années ont passé, Jeannine n'a jamais plus quitté son village, si cher à son cœur.



— COMMERCES À CHARS —



En juillet dernier, l'enseigne **Chars Automobiles** a repris l'activité du garage automobile situé dans la zone d'activités des 9 arpents. Derrière la façade fraîchement repeinte en noir et jaune, l'équipe du gérant Stéphane Chambon est à pied d'œuvre pour l'entretien de votre véhicule. Également gérant de l'enseigne Midas à Osny, Monsieur Chambon a décidé de s'implanter à Chars pour proposer le service de carrosserie que son premier établissement ne pouvait accueillir. Anne vous accueillera chaleureusement avant de confier votre bolide aux experts de l'équipe composée de trois mécaniciens et deux carrossiers. Au menu, entretien, réparation, carrosserie, peinture, service rapide, vitrage et pare-brise, pneumatiques, achat et vente de véhicules d'occasion. Chars Automobiles propose également un service de restauration de véhicules anciens. Si vous n'êtes pas encore clients

chez Chars Automobiles, sachez qu'une réduction de 15% (voir détail de l'offre directement auprès d'eux) s'applique pour tous les Charsiens. Le petit +, le service de

réception et envoi de colis **Mondial Relay** est désormais disponible chez Chars Automobiles.

Une autre institution de Chars est sur le point de changer de propriétaire; en effet, l'heure de la retraite a sonné pour Patrick Gallay! Mais le Bar de l'univers a trouvé des repreneurs et l'établissement rouvrira après s'être refait une beauté. Au programme, bar, tabac, FDJ, PMU, rayon presse et autres nouveautés que vous découvrirez par vous-mêmes. Nous souhaitons un peu en avance la bienvenue à MM. Feugueur et nous vous les présenterons plus longuement dans notre prochaine édition.

Une autre nouveauté est arrivée à Chars en septembre dernier. Tous les deuxièmes et quatrièmes mercredis de chaque mois de 16h30 à 19h30, le camion itinérant « **Chez les Pot'iront** » propose des produits frais, de saison, des légumes issus de l'agriculture



biologique et des produits locaux à la vente. La plus-value de cette activité est qu'elle permet l'insertion et la transition professionnelle de ses salariés. Alors n'hésitez pas à aller les voir place de la mairie pour faire quelques emplettes !

Enfin, un nouveau service arrivera à Chars tout début février grâce au **Mobiles Truck** de Grégory Coppola. Il proposera devant la mairie la réparation/vente (occasion et neuf) de téléphones, ordinateurs, consoles et la vente d'accessoires tels que câblage, coques de téléphones, verre trempé de protection d'écran... Nous lui souhaitons également la bienvenue un peu en avance!

Quant au marché, vous avez certainement constaté qu'il se réduisait comme peau de chagrin. La raison principale de cette perte de vitesse est le manque de fréquentation de la part de la population locale...



— VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) —

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français fait la promotion des déplacements propres dans le cadre des trajets domicile-travail ou domicile-gare et offre la possibilité aux habitants de son territoire de se déplacer grâce à des VAE ou des scooters électriques. Contre une caution et un forfait trimestriel de 20€ pour un VAE ou 50€ pour un scooter électrique, vous pouvez adopter l'un de ces modes de déplacement. Des consignes à vélo sont également disponibles gratuitement en gare de Chars (sur demande au PNR) pour y stationner



vosre vélo ou votre VAE de manière sécurisée. La Commune de Chars a fait le choix d'opter pour la location d'un VAE pour les déplacements de ses élus dans le cadre de leurs fonctions et afin de promouvoir les mobilités dites douces sur son territoire.

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, vous pouvez contacter :

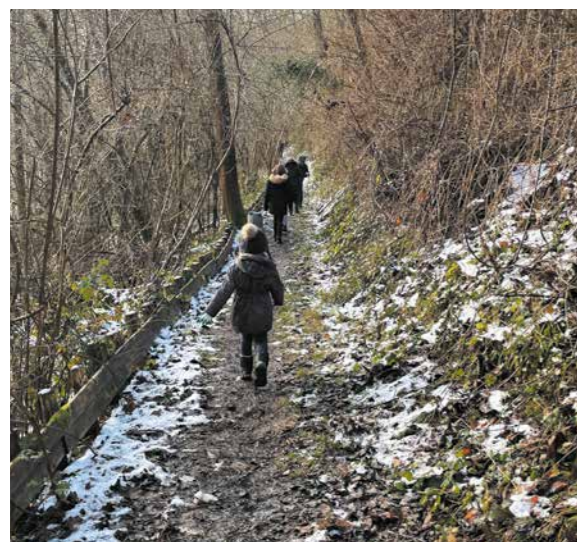
M. Sébastien HAMOT au PNR (01 34 48 66 28).



— ÉCO RANDONNÉE —

Le 5 février aura lieu la 1^{ère} Éco-randonnée de l'année 2023. Les élus du CMJ, le Conseil Municipal des Jeunes, viendront prêter main forte aux habitués de ce rendez-vous écolo-sportif !

À chaque édition, le nombre de déchets ramassés est conséquent... Aussi, nous vous attendons nombreux !



— LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) —

15 octobre 2022, salle de l'Âge d'Or...

Quel plaisir, après deux années de pandémie, de retrouver nos séniors pour notre traditionnel « repas des anciens » ! L'excellent déjeuner préparé par le chef cuisinier du restaurant « Moulin D'Us » a été servi par ses sympathiques serveuses et animé par nos deux musiciens de « Alda Phina ». Quel bon moment partagé ensemble !

À cette occasion Mme Bossu, maire de la commune, a eu le plaisir d'offrir un bouquet de fleurs aux plus anciens présents à ce banquet: Mme Defrance et M. Maitre.

Nous remercions tous les membres du CCAS qui restent mobilisés tout au long de l'année. Les bénévoles qui font les courses trop lourdes de certains de nos aînés, mais aussi ceux qui aident dans toutes les démarches administratives sur internet ou d'autres petits services du quotidien.



Les autres actions du CCAS :

- Pour les séniors et une fois l'an, sans conditions de ressources :
 - La distribution d'un colis festif à partir de 70 ans.
 - Cette année, 82 colis simples et 32 colis doubles ainsi que 8 boîtes de chocolats dont 6 pour nos aînés hospitalisés, ont été distribués.
 - Le repas des anciens à partir de 65 ans.

- Pour les séniors non assujettis à l'impôt sur le revenu et de plus de 65 ans :
 - Des bons d'achat d'une valeur de 50 €.
- Pour les jeunes :
 - Un chèque CADHOC d'une valeur de 50 € l'année des 18 ans à retirer en mairie sur présentation de la carte d'identité.

- Pour les nouveaux parents :
 - Un cadeau « nouveau né » à retirer en mairie.
- Pour les bénéficiaires du Secours Populaire, habitant Chars et âgés de moins de 65 ans :
 - Un bon d'achat d'une valeur de 50 € par famille.
- Pour les personnes à risques ou isolées :
 - Le plan canicule et grand froid fonctionne sur inscription sur la liste à la mairie.



Nous espérons que notre action a été appréciée par tous et nous vous souhaitons une bonne année 2023.

■ Ariane MARTIN
Adjointe aux affaires sociales



— LE CONSERVATOIRE DU VEXIN —

« Apprendre, créer et partager »

Vous souhaitez accéder à une pratique artistique ?

Un conservatoire de Musique, Théâtre et Danse, classé par le ministère de la Culture, vous accueille sur le territoire du Vexin !

Le Conservatoire du Vexin est un service intercommunal en milieu rural ouvert à tous, sans prérequis. Chacun peut y trouver sa place parmi des cursus et des parcours adaptés.

Notre projet pédagogique met en avant les pratiques collectives, la réalisation de projets multiples favorisant les partenariats à tous les niveaux et l'interdisciplinarité.

Nos missions

- **Offrir** aux élèves une formation musicale, théâtrale et chorégraphique de qualité, où s'associent

l'engagement et le partage des sons, des gestes et de la parole, dans un esprit d'ouverture.

- **Créer** et porter des projets pédagogiques et artistiques, spectacles et concerts.
- **Être à l'écoute** des tendances actuelles.
- Développer l'éducation artistique en milieu scolaire, en proposant aux communes d'organiser, dans leur(s) école(s), des interventions de professionnels tant en musique et chant qu'en théâtre.

Nos valeurs

- **Apprendre** avec des artistes enseignants de qualité à l'écoute de vos projets et de vos envies ...
- **Créer** par une ouverture sur les différents champs esthétiques.

- **Partager** des expériences enrichissantes sur le plan humain et artistique.

Allez sur le site du conservatoire : conservatoirevexin.fr

Secrétariat : 2 boulevard Gambetta, 95640 Marines

☎ 01 30 39 20 65

Horaires du secrétariat :

Mardi de 14h à 18h

Lundi, mercredi et jeudi de 09h à 12h et 14h à 18h

Vendredi de 09h à 12h

✉ contact@conservatoirevexin.fr

f [conservatoirevexin](https://www.facebook.com/conservatoirevexin)

📷 [conservatoirevexin](https://www.instagram.com/conservatoirevexin)

📺 [conservatoire du Vexin](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Vie associative



— LE SECOURS POPULAIRE —

2022, une année compliquée pour notre antenne. Le taux d'inflation actuel met en grande difficulté les familles aidées, qui étaient déjà fragilisées et dans une situation précaire.

Les ramasses dans nos magasins partenaires sont au plus bas et perturbent les distributions alimentaires.

Pour soutenir les familles nous avons organisé pour la première fois une collecte de fournitures scolaires en juillet sur le parking de notre partenaire Carrefour Market Marines. Vous avez été nombreux à nous aider à remplir les caisses de cahiers, crayons, stylos, et nous vous en remercions.

En complément des distributions alimentaires du mardi et jeudi, nous mettons à disposition des familles; des vêtements, de la vaisselle, issus de votre solidarité.



21 de Vigny », distribution d'un colis festif aux familles, goûter au « Cabinet Boureau » avec une montagne de livres distribués.

Merci à nos 6 bénévoles, à nos partenaires et à tous les donateurs. Souhaitons que 2023 soit une année plus sereine.

Nous sommes ouverts chaque mardi et jeudi de 11h00 à 11h30.

■ Ariane Martin

La référente de l'antenne de Chars

Des sorties enfants ou familles ont été proposées cette année :

- **Mai :** journée en famille au Zoo de Thoiry.
- **Août :** journée des oubliés des vacances à Deauville. Les enfants de l'antenne sont arrivés deuxième des jeux Olympiques du Val D'Oise, avec à la clef une belle coupe et la fierté d'être mis à l'honneur.
- **Novembre :** sortie famille au cirque Phénix sur la pelouse de Reuilly.
- **Décembre :** sortie famille en bateaux mouches et visite nocturne des illuminations du jardin des plantes.
- **Pour la fin d'année 2022 :** spectacle du Père Noël à Saint-Ouen-l'Aumône, soirée de l'antenne avec distribution de jouets neufs et jouets collectés par « l'agence immobilière Century



— LA BOURSE AUX VÊTEMENTS —



Après deux ans d'inactivité liée à la Covid, nous avons eu le plaisir d'organiser, en octobre dernier, notre bourse aux vêtements d'hiver.

Vous avez été nombreux à nous rendre visite pour déposer vos articles ou acheter des vêtements, articles de maroquinerie, linge de maison, chaussures.

Cette année le bénéfice de cette vente servira à financer un projet éducatif ou l'achat de matériel pour l'école primaire « Les Tournesols » de Chars.

Merci aux nouvelles bénévoles qui sont venues renforcer l'équipe en place depuis un certain nombre d'années.

C'est grâce à vous et à votre bénévolat que nous avons pu organiser cette bourse. Nous comptons sur vous pour les futures qui se dérouleront les :

BOURSE ÉTÉ :
du 03 au 13 mars 2023

BOURSE HIVER :
du 29 septembre au 09 octobre 2023

Bonne année à tous.

■ Ariane MARTIN
La Présidente

— LES LUTINS DU VEXIN —



L'accueil de loisirs et périscolaire de Chars « Les Tournesols »

Il est composé d'un animateur David, de deux animatrices Marie et Cindy et d'une animatrice référente Ilona. Il fait partie de l'association « Les Lutins du Vexin », dont la coordinatrice des accueils de loisirs et périscolaires est Karine BIVONA.

David est un animateur qui a une grande expérience dans les colonies de vacances et les classes de découverte. Il fait du théâtre et a fait du football en tant que joueur et arbitre.

Marie est une jeune animatrice dynamique qui passe son BAFD avec nous. Elle aime les activités manuelles, la nature et les animaux.

Cindy est une jeune maman qui aime le dessin et la peinture. Elle est très à l'aise avec les enfants et a toujours le mot pour leur donner le sourire.

Ilona est l'animatrice référente sur l'accueil de Chars. Elle passe sa formation BAFD pour être directrice. Elle aime se déguiser, travailler l'imaginaire avec les enfants et a à cœur de faire passer de bonnes journées aux enfants. Elle est la référente auprès des familles.



Cette année, l'équipe d'animation souhaite mettre en place de nombreux projets :

- De nouvelles activités manuelles très appréciées des enfants, des jeux de coopération, un escape game, des ateliers de théâtre sur la gestion des émotions, des activités autour des cinq sens, des contes animés, des chants, de la cuisine et bien sûr des sorties. Si vous souhaitez nous confier

vos enfants, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet « lutinsduvexin.fr ». Toutes les informations sont mises à jour régulièrement.

- Concernant le fonctionnement de toutes nos structures, vous y trouverez le lien qui vous permettra de créer votre espace famille, afin de pouvoir inscrire vos enfants aux différents temps d'accueil et réserver les places.

A bientôt !

- **Toute l'équipe d'animation.**

— L'AGE D'OR —



Notre association nous permet de nous retrouver autour d'activités conviviales et dynamiques. Venez partager avec nous des après-midis de jeux de société, venez participer à nos repas, venez visiter un petit coin du monde lors d'un de nos voyages.

Rien n'est plus important que l'amitié qui nous lie. Rien n'est plus plaisant que de se retrouver régulièrement. Rien ne nous ferait plus plaisir que de vous voir adhérer à notre association.

Alors, n'hésitez pas. Venez me contacter pour avoir des renseignements supplémentaires.

- **Nicole de France**
06 62 74 54 96

— L'AS CHARS 2022-2023 —



Encore aux côtés des petits et des grands fans du ballon rond !

L'As Chars, au service des plus petits et des plus grands, a entamé sa 8^{ème} saison, en septembre 2022 !

Après 2 saisons extrêmement difficiles en 2019-2020 et 2020-2021, marquées par l'épisode de la COVID 19, nous avons repris avec beaucoup d'enthousiasme la saison 2021-2022 qui s'est bien passée et nous voilà déjà à la saison 2022-2023 !

Je profite toujours de cet espace d'expression pour remercier les bénévoles de notre club, sans lesquels rien ne serait possible :

- **Loïc Maillard & Dylan Klein** (Pour la catégorie U6/U7),
- **Sébastien Ravoisier** (Pour la catégorie U8/U9),
- **Killian Henri** (Pour la catégorie U10/U11),
- **Gaetan Baynaud et Killian Gosselin** (Catégorie Seniors).

Cette année encore nous avons renforcé notre collaboration avec le club de Boissy l'Aillierie, dans le cadre de notre Entente Sportive pour les catégories de Jeunes, ce qui, je le rappelle, permet de faire jouer dans la même équipe, des licenciés d'une même catégorie d'âges, quel que soit son club d'origine.

Encore un grand merci à la Mairie qui soutient régulièrement nos initiatives depuis la création du Club en 2014, et qui, lors de la saison marquée par le COVID, a accepté de renforcer sa subvention afin que le club puisse faire face à une situation exceptionnelle.

Cette année encore, la mairie a procédé à la mise aux normes des poteaux d'éclairage du stade, a changé certains projecteurs qui

devaient l'être afin de réduire notre consommation énergétique, et a assuré, via le service Technique, l'entretien de la pelouse par les tontes régulières. Merci encore pour tout cela.

Nous remercions également le L.E.P du Vexin avec qui nous entretenons de très bonnes relations et avec qui nous avons mis en place, depuis de nombreuses années, une collaboration vertueuse pour un usage réciproque de nos installations sportives : les lycéens utilisant le stade lors de leurs heures d'E.P.S et les licenciés de l'AS CHARS, le gymnase du 1^{er} Novembre au 30 Mars de chaque année, aux heures d'entraînement.

Les parents sont toujours nombreux à venir soutenir nos équipes de jeunes le samedi pour les déplacements sur les plateaux (rassemblements d'équipes de jeunes des clubs de la région) ou le dimanche au bord du terrain pour soutenir notre équipe seniors, et ce, toujours dans une ambiance conviviale.

Parents, amis, supporters ou Charsiens en balade près du stade, votre présence est une récompense pour nous, bénévoles qui portons cette activité au cœur de notre commune depuis tant d'années.

Si vous êtes intéressés par notre activité et y apporter votre contribution bénévole, n'hésitez pas à me contacter.

Gilles WAGNON
Président Fondateur AS CHARS
✉ Gilles@as-chars.com,
ou 06 60 53 54 52.



LA BOBINE À RAYURES

Comment poser une fermeture éclair, comment suivre un patron de mode, comment choisir le bon tissu ? Voici quelques questions qui trouveront réponse en participant à notre association La Bobine à Rayures.

Cette association est née d'une envie de partager une passion, de progresser ensemble sur des techniques de couture grâce à nos partages de connaissances.

Nous sommes victimes de notre succès : cette année, nous ne pouvons plus avoir de nouveaux adhérents. Nous vous donnons rendez-vous à la journée des associations de Chars qui aura lieu le 9 septembre prochain. Vous pensez que la couture n'est pas faite pour vous car elle vous semble trop compliquée ? Alors il sera temps d'oser transformer un morceau de tissu en tee-shirts, robes, pantalons...

- *Emilie, Caroline, Sabine, membres du Bureau de la Bobine à Rayures.*

Vous souhaitez nous contacter ?

Ecrivez-nous à l'adresse mail suivante : labobinearayures@gmail.com



La Bobine à Rayures

— CLUB AC2V —

Le club AC2V (Association Cycliste de la Vallée de Viosne) se développe et compte maintenant 25 licenciés. Il vous offre la possibilité de pratiquer dans la bonne humeur ce sport dans un cadre idéal, le Vexin (parcours en campagne et vallonné) mais également bien d'autres régions. Vous aurez la possibilité de sortir plusieurs fois par semaine selon vos disponibilités et motivations (mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche). Cela est complété par la participation aux randonnées organisées par les autres clubs de la région mais également par l'organisation de notre événement annuel (en 2022, le 23 octobre). Cette année nos randonnées auront lieu le 24 septembre et un parcours supplémentaire sera proposé aux familles et /ou débutants (plus court, moins de relief et basé sur le thème découverte de la région et de ses châteaux). Nous comptons sur votre participation !



Nous profitons de cet article pour remercier, les Moulins de Chars, la boulangerie Després, la Mairie de Chars et le Conseil Départemental du Val d'Oise de leur soutien et leur fidélité ainsi que l'agence CER de Chars et l'agence Crédit Agricole de Marines qui les ont rejoints en 2022.

A toutes et tous nous vous souhaitons une bonne année 2023.

■ Le Bureau AC2V



Vous pouvez à tout moment découvrir l'AC2V plus en détail sur

notre page Facebook

www.facebook.com/AC2V95/

notre club virtuel sur la plateforme Strava www.strava.com/clubs/AC2V-CHARS

et nous joindre par mail

club.ac2v.chars@gmail.com



— LE COMITÉ DES FÊTES DE CHARS —

Les membres du Comité des Fêtes de Chars se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2023.

Cette année a vu le retour d'activités qui avaient été suspendues ou modifiées de par la situation sanitaire de ces derniers temps.

Nous constatons que vous avez répondu présent, et cela nous motive à nous investir encore plus, en vous proposant des animations pour toute la famille.

En 2022 vous avez pu participer à plus d'une dizaine d'activités familiales, propices à la convivialité et l'amusement : La Charsse au trésor, la chasse aux œufs et les ateliers de Pâques, la brocante puériculture, le Loto, mais également la brocante de Chars (voir article page 34), le concours du plus beau sapin et enfin la sortie de Noël à MyDreamland.



pour les œufs et Rémy Tuytens de Chavençon pour ses pommes de terre et oignons. Année après année, votre générosité ne faiblit pas, malgré les difficultés extérieures. Merci à vous tous. Cet élan de bienveillance nous motive davantage dans notre engagement.

En 2023, nous organiserons un repas dont le thème vous sera bientôt dévoilé... Après des repas antillais, montagnards, une soirée paella, et un repas mexicain, nous tâcherons d'innover une fois de plus ! Nous verrons également le retour de l'animation fanfare pour la fête foraine, un concours de pétanque, et nous l'espérons, le retour du spectacle de Noël, et du feu d'artifice organisé par la mairie.

Qu'ils soient membres du Comité des Fêtes ou non, Charsiens ou pas, nous tenons à remercier toutes les personnes bénévoles qui ont apporté leur aide et leur soutien tout au long de nos activités. Le bénévolat est l'affaire de tous, et sans vous, nous ne serions pas nous.

Meilleurs vœux pour 2023.

comitedesfetesdechars@gmail.com

■ Sébastien Ravoisier
Le président du comité des fêtes de Chars



Chasse aux oeufs

Cette année a été incroyable concernant votre mobilisation pour le Téléthon, malgré le froid de début décembre. Grâce à votre générosité, 3 369€ ont été récoltés par le Comité des Fêtes. Ce sont vos dons, les ventes de tartiflettes, de crêpes et différents objets à l'effigie du Téléthon, du jeu du caddie lors de notre Loto et de 2 concours de belote, qui nous ont permis cette prouesse.

Tout ceci a été possible grâce au soutien de la mairie, de l'Aspec (pour son don de pâte à crêpe) et d'Hawa Simaga (pose de panneaux immobiliers). Nous n'oublions pas la ferme de la Ruellette à Commeny

— LES AMIS DE CHARS —



Toujours présents !

Qui sommes-nous?

Notre association existe depuis plus de 20 ans et nous avons toutes et tous partagé de si bons moments que nous souhaitons continuer l'aventure ensemble, encore et encore.

Quels sont nos objectifs?

Vous l'avez deviné : passer de bons moments ensemble mais également partager.

- **des centres d'intérêt** (atelier de peinture),

- **des sorties** (théâtre, expositions, visites de villes, musées),
- **des passions** (expositions des savoir-faire de chacun),
- **des repas** (jour de l'an, printemps)
- **des randonnées** (5-6 km),
- **des jeux** de boules,
- et même **des séjours de 3-4 jours** (Mont Saint Michel).

Mais c'est avec plus de plaisir encore que nous souhaitons agrandir cette grande équipe pleine de bonheur.

Venez nous rencontrer. Laissez-nous vos coordonnées à la mairie à notre intention. Nous vous présenterons plus en détails nos activités.

Alors, nous vous disons :
"A très bientôt"

■ Agnès Aglave-Lucas,
Présidente de "Les amis de Chars"



— ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CHARS —

Les membres de l'ASPEC vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2023.

En cette année 2022-2023, l'ASPEC a accompagné et accompagnera, les familles dont les enfants sont scolarisés à Chars.

Nous avons pu reprendre les activités qui nous ont tant manqué :

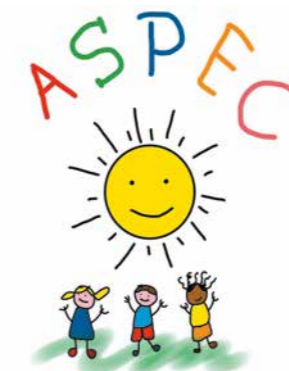
- **Kermesse de l'école** (11 juin 2022) qui a été un grand succès,
- **Défilé d'Halloween** (31 octobre 2022) suivi de « L'Apéro des Petits monstres »,
- **Mini-disco de Noël** (3 décembre 2022).

Pour ces activités nous tenions à remercier tous les participants :

Les enfants et leurs familles, les membres bénévoles de l'ASPEC, le comité des fêtes, la Mairie...

Nous vous attendons nombreux pour les activités à venir :

- **Loto des enfants** le samedi 4 février 2023,
- **Atelier cuisine de Pâques** le samedi 1^{er} avril 2023,
- **Kermesse de l'école** le samedi 1^{er} juillet 2023.



Nouveauté cette année !
Avant les différents conseils d'école, des réunions publiques se tiendront afin que vous puissiez remonter vos questions ou autres :

- **La 1^{re} vendredi 10 février 2023**, en vue du conseil d'école du 2^{ème} trimestre (vendredi 10 mars 2023),
- **La 2^{de} vendredi 12 mai 2023**, en vue du conseil d'école du 3^{ème} trimestre (vendredi 16 juin 2023).

Nous vous remercions du soutien et de la confiance que vous nous avez accordés durant l'année passée. Nous vous donnons rendez-vous lors de nos prochaines activités qui, nous vous le rappelons, permettent de financer les projets d'école.



Pour organiser tous ces moments qui participent à la vie de notre commune et qui permettent de récolter des fonds pour les projets dont bénéficient nos enfants, nous sommes peu nombreux et avons besoin de parents volontaires... alors **REJOIGNEZ-NOUS**, vous êtes les bienvenus.

✉ aspechars@gmail.com
f **ASPEC Chars**

— FOYER RURAL DE CHARS —

Le Foyer Rural de Chars vous informe que son gala aura lieu le samedi 10 juin à Chars avec deux séances : 16h30 & 18h30.

Vous assisterez à :

- de la danse :
Jazz, Latino, Salsa, Tango, Asiatique avec ombrelles et éventails.
- de la musique :
Batterie, et d'autres instruments.

Nous vous espérons nombreux car nous vous présenterons le résultat de cette année 2022-2023.

A très bientôt.

Nous comptons sur votre présence.

LE BUREAU
DU FOYER RURAL

Loïc CADIOU,
Président • 06 18 71 47 54

Tiana RAMANOHSOA,
Trésorière • 06 13 56 16 57

Stéphanie DELCHOQUE,
Secrétaire • 06 01 16 92 66



— ASSOCIATION SPORTIVE USEP DES TOURNESOLS —

Des nouvelles de l'association sportive USEP des Tournesols**Des nouvelles de l'association sportive USEP des Tournesols ...**

L'Association Sportive et Culturelle (ASC) USEP des Tournesols de Chars est une association type « loi 1901 », affiliée à l'USEP 95, et qui a pour but de développer la pratique sportive des enfants tout en les rendant plus autonomes, plus responsables, plus citoyens. Elle est indissociable de l'école de par ses statuts, et peut en être un prolongement, en dehors du temps scolaire.

**L'USEP, c'est quoi ?**

C'est l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, c'est le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'Enseignement, et c'est une Fédération Sportive, la 4^{ème} en nombre de licenciés en France, liée à l'Education Nationale et au Ministère des Sports par une convention tripartite.

L'ASC USEP des Tournesols se compose cette année encore des **6 classes élémentaires**, ce qui représente **137 enfants, 9 adultes** travaillant dans l'école et une dizaine de parents d'élèves affiliés.

De janvier à juillet 2022, les élèves ont pu participer à une rencontre d'athlétisme au CDFAS d'Eaubonne (sortie décalée de février à mai en raison de la remontée de la pandémie en hiver qui a entraîné une interdiction de sorties pendant les 3 premiers mois de l'année civile), à deux randonnées avec toutes les classes élémentaires, à une sortie de Rugby-Touch (variante du Rugby sans plaquage et sans mêlée) mi-avril à Marines, et à une journée de jeux traditionnels départementaux le 1^{er} juillet sur le stade de Chars. Ils ont aussi pu pratiquer du golf grâce au matériel prêté par le comité départemental USEP.

Depuis la rentrée de septembre, les activités se sont déroulées à nouveau suivant un calendrier proche de ceux datant d'avant la pandémie. Les élèves ont pu à nouveau participer à des rencontres avec d'autres associations USEP. Le « vivre ensemble » est à nouveau réel ! Pourvu que ça dure... Le plaisir des sorties est de retour, et on ne s'en prive pas... C'est ainsi que des élèves de l'école ont pu déjà participer à :

- **La journée nationale du sport scolaire (JNSS)** le 21 septembre dans le parc du château de Méry-sur-Oise,
- **Une après-midi de randonnée** le vendredi 14 octobre (toute l'école élémentaire),
- **Une randonnée hors temps scolaire** le mercredi 19 octobre dans le Vexin (14 km de Chars à Santeuil),
- **La course « open » du cross UNSS des collèges** le 23 novembre à l'Île de Loisirs de Cergy,
- **L'après-midi du Congrès des Enfants** dans la salle des délibérations du Conseil Départemental le 7 décembre.

Sur la période septembre-octobre, des élèves ont pratiqué du golf,

et en novembre-décembre, des élèves ont pratiqué de l'escrime au gymnase, grâce au matériel et aux tenues prêtés par l'USEP départementale.

D'autres sorties sont prévues, dont la première le mardi 7 février 2023 au CDFAS (toutes les classes).

Concernant les finances, l'association a pu avancer dès la rentrée l'affiliation de tous les enfants et adultes de l'école grâce notamment à la subvention annuelle versée par la Mairie de Chars. Un grand Merci ! Même si tous les élèves ne prennent pas en charge le coût de leur licence USEP, environ deux tiers d'entre eux « remboursent » l'avance faite, redonnant donc à l'association de la trésorerie, qui va permettre de pouvoir financer dans l'année l'un des cars de la sortie au CDFAS, les coûts des transports ayant explosé.

J'en termine maintenant en remerciant énormément et chaleureusement les quelques parents qui soutiennent l'association et ses valeurs en prenant une licence adulte, ainsi que la Mairie de Chars, qui soutient financièrement chaque année l'association USEP de l'école par l'octroi d'une subvention.

Je vous souhaite maintenant chaleureusement de passer d'excellentes fêtes de fin d'année en famille, bien sûr toujours dans le respect des gestes barrière, afin de préserver votre santé ainsi que celle des autres.

Prenez bien soin de vous !

■ Mme Cousin.



— PICKLEBALL VEXIN CENTRE —

En moins d'un an, le pickleball s'est déjà fait une place dans le paysage associatif de Chars et plus largement de la Communauté de Communes Vexin Centre. Nous étions une quinzaine en juin dernier et nous sommes désormais 45 adhérents, soit une hausse des effectifs de 200%. **C'est impressionnant ! Nous sommes désormais la troisième association la plus importante de France en nombre de licenciés auprès de Pickleball France.**

Le pickleball est un sport pour tous, entémoignent les nombreux articles parus dernièrement dans la presse locale et nationale. Que vous ayez 13 ans, 40 ans ou 75 ans comme nos adhérents, vous trouverez un intérêt à jouer au pickleball. C'est un sport ludique qui plaît aussi bien aux jeunes qu'aux aînés et il permet d'avoir une activité physique douce ou intense, selon les besoins et envies de chacun. **C'est également un accélérateur de socialisation qui nous réunit tous autour d'une passion commune.**



Le 21 janvier dernier, nous avons organisé la toute première rencontre interclubs de pickleball de la région. Les clubs voisins de Lachapelle-aux-Pots (60), Haravilliers (95) et une sélection de joueurs de Paris et de sa proche banlieue ont fait le déplacement pour s'affronter dans une ambiance amicale et détendue avec pour but commun le plaisir de jouer au pickleball. Un championnat régulier pourrait d'ailleurs voir le jour à partir de la saison prochaine pour les associations affiliées et les joueurs licenciés à Pickleball France... La journée s'est terminée par un délicieux repas aux saveurs antillaises à la salle de l'âge d'or.

Convaincus ? Curieux ? Envie d'essayer ? Alors venez nous retrouver sur l'un de nos créneaux de pratique et nous vous guiderons pour vos premiers pas dans le monde du pickleball :

- **le mercredi de 20h à 22h** au gymnase Cœur du Vexin de Vigny,
- **le vendredi de 18h à 21h** au gymnase du Lycée du Vexin de Chars,
- **le dimanche de 17h à 20h** au gymnase de l'amitié de Marines.

Pour plus de renseignements :
www.pickleballfrance.org
 ou contacter Nicolas
 au : 06 17 10 63 52
 contact.pvc@
 pickleballfrance.org

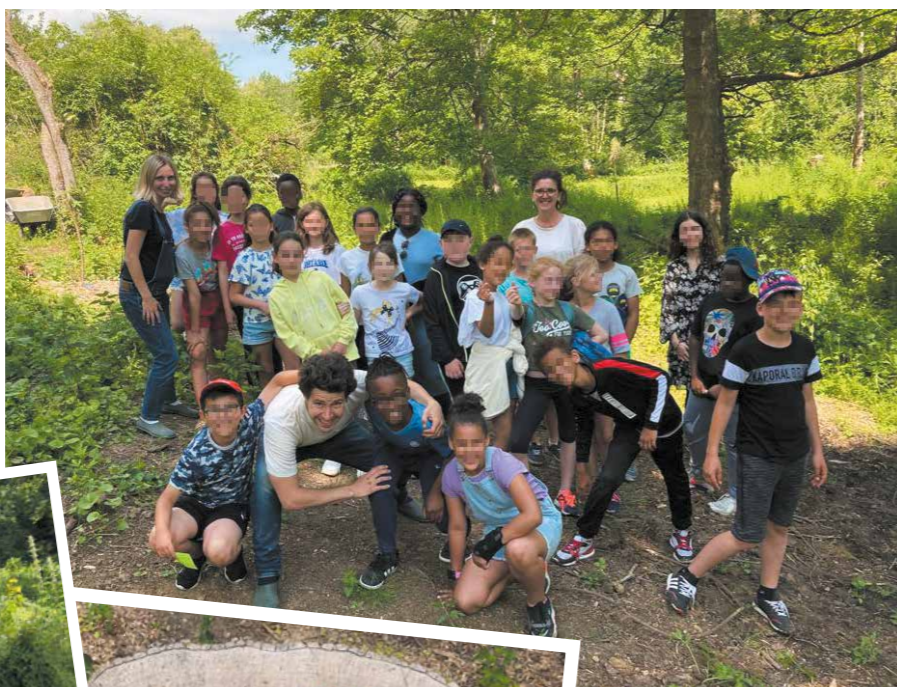


— L'ASSOCIATION NOISETTE —

En 2022, l'association de forêts comestibles Noisette a inauguré ses tout premiers ateliers avec les scolaires en accueillant 150 petits écureuils jardiniers de l'école des Tournesols à Chars, de la maternelle grande-section jusqu'au CM2. Les élèves ont participé à la création de la forêt comestible en plantant des fraisiers et se sont amusés avec un atelier sur les senteurs des plantes aromatiques.

Les élèves de grande-section de maternelle, ainsi que leur maître Pierre, témoignent ...

Retour en images et en mots sur ce temps fort de l'année :



Qu'avez-vous aimé chez Noisette ?

- **Ecureuil Alice**
« J'ai tout aimé ! J'ai adoré manger des cassis et planter des fraisiers. C'était trop bien ! »
- **Ecureuil Maxence**
« J'ai aimé visiter le jardin dans la forêt. »
- **Ecureuil Erin**
« J'ai aimé le jardin et j'adore les fraises. »
- **Ecureuil Samuel**
« J'ai aimé les plantations. J'ai aimé sentir les plantes et les retrouver dans le jeu. »
- **Ecureuil Pierre**
« L'atelier Noisette était vraiment très intéressant. Un lieu original, un jardin en pleine forêt. Les élèves

étaient très contents et les ateliers de découverte adaptés aux élèves. Jeux des senteurs, ateliers de plantation (fraisiers), découverte du jardin, de la forêt... Une très belle expérience à renouveler avec grand plaisir. »

Alexis et Anna, alias Monsieur et Madame Noisette, organiseront de nouveaux ateliers dès le printemps, après une pause cet été et cet hiver en raison d'un heureux évènement !

L'association Noisette bénéficie du soutien du Budget Participatif Écologique de l'Île-de-France.



RETOUR SUR 2022...

Cap sur 2023

— LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE —
ET LE SERVICE TECHNIQUE

Les travaux réalisés en 2022

- Enfouissement des réseaux électriques avec le concours du Syndicat intercommunal d'électricité et réseaux de câbles (SIERC) dernière phase rue Baleydière du n° 77 au n° 91.
- Réfection d'une partie du mur de clôture, côté jardin de l'Âge d'Or.
- Réfection d'un des deux appartements au 4 rue du Général Leclerc appartenant à la commune.
- Pose au cimetière de douze nouvelles cases au columbarium.
- Au hameau de Bercagny, création et agencement d'un espace avec banc, poubelle, panneaux d'affichage et boîte à livres fabriquée par le service technique.
- Fabrication et installation d'un salon de jardin pour la bibliothèque à partir de récupération de palettes et de l'ingéniosité des 4 employés.
- Pose au printemps de suspensions de corbeilles de fleurs dans les 3 lavoirs qui pour certaines ont été cassées par des personnes mal intentionnées... Le même sort a été réservé encore cette année à nos pêcheurs sur le rond-point qui ont dû être remis avant la fin de l'été pour réparation.
- Mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite),
 - A la salle de l'Âge d'Or, construction d'une nouvelle rampe d'accès extérieure,
 - Réfection des sanitaires,



AVANT | Enfouissement des réseaux électriques



APRÈS | Rampe PMR, Âge d'Or

- Achat pour l'intérieur d'une plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite,
- Travaux de remise en conformité de la rampe d'accès dans la cour de l'école primaire.
- Achat et pose de 3 défibrillateurs installés :
 - L'un près de l'entrée du cabinet paramédical,
 - L'autre à côté de la bibliothèque, place de la mairie,
 - Le dernier au stade.

Le personnel technique, administratif et les élus ont déjà été formés à l'utilisation de ces derniers.

Seront également formés prochainement les encadrants sportifs et les praticiens.

Les travaux prévus en 2023

- Enfouissement des réseaux rue de la Groue.
- Aménagement du Presbytère et de sa remise dans le cadre du contrat d'aménagement régional.
- Études et réfection du pont rue du Clos de Chars.
- Études pour réfection et entretien d'urgence côté nord de notre église.

Nous remercions l'ensemble du personnel du service technique pour ses efforts tout au long de l'année pour embellir, décorer et fleurir notre commune, même si parfois l'amertume se fait ressentir lorsque nous constatons la destruction de son travail par des incivilités.



■ Ariane MARTIN
Adjointe aux travaux

— POINT SNCF —

Voici différents points que nous avons évoqués lors de réunions avec les responsables de la ligne J de la SNCF, donc de la partie « usagers/voyageurs » de la ligne. Cela nous permet néanmoins de garder contact et de poser nos questions... Nous nous rendons compte que les réponses efficaces tardent à venir, car ils ne sont pas habilités à fournir toutes les informations sur ces sujets.

1. Nuisances dues à la circulation de trains Fret à Chars

Contexte : Avant 2020, les trains circulaient essentiellement le jour et traversaient Chars au ralenti, car ils s'arrêtaient pratiquement tous en gare. Depuis que le trafic Fret est devenu plus important, les trains de Fret traversent la commune le jour mais essentiellement la nuit. Pour rappel : la voie de chemin de fer repose sur un dalot qui a été construit sous l'empire. Nous sommes inquiets quant à sa résistance par rapport au poids des trains Fret.

Actuellement, les trains circulent à vive allure, de jour comme de nuit, occasionnant des nuisances sonores et des vibrations importantes, allant jusqu'à créer des fissures dans les murs de certaines maisons. Certains habitants se sont plaints d'avoir leurs objets qui bougent et sont réveillés par ces vibrations.

Nous demandons s'il ne serait pas possible de mettre des limitations de vitesse sur les sillons traversant Chars. Le responsable de la ligne J nous affirme que le plan de transport dépend de plusieurs facteurs, notamment la fréquence des trains et la limite du nombre de quais en gare de Saint-Lazare. Nous faisons remarquer qu'il n'y a pas trop de trains sur la ligne donc pas de risque de ralentir un autre train. Le nombre de quais ne doit donc pas être un problème car les trains de Fret n'arrivent pas en gare de Saint-Lazare. M. Mouly nous dit qu'il faudrait nous rapprocher du gestionnaire de réseau.

Il nous rappelle qu'il y a la possibilité de vérifier la nuisance sonore grâce à un capteur installé sur la mairie, ses indications étant reportées sur le site internet :

<https://www.bruitparif.fr/observatoire-de-l-environnement-sonore-le-long-du-reseau-sncf-francilien/>.

Ce capteur ne mesure malheureusement pas l'amplitude des vibrations.

2. Circulation des trains-voyageurs

Le responsable de la ligne J nous donne une bonne nouvelle :

- **Les trains de Chars en direction de Paris** gagneront en moyenne 5 min 40.
- **Les trains de Paris à Chars** gagneront en moyenne 3 min 40.

Nous faisons remarquer que depuis 25 ans, notre desserte n'a fait que s'empirer avec la suppression des trains semi-directs (un arrêt à Pontoise seulement). Le nombre d'arrêts entre Paris et Chars n'a fait qu'augmenter avec les fréquences réduites également. Nous sommes donc doublement pénalisés. Si nous avions plus de trains, nous aurions mieux supporté cet allongement du trajet. M. Mouly nous montre un schéma indiquant que nous avons une régularité qui ne fait que s'améliorer et que notre ligne fait partie des plus régulières de l'Île de France. Beaucoup de travaux sont effectués afin de rattraper le retard de l'entretien des voies en Île de France. D'après un sondage, les usagers sont à plus de 80 % satisfaits de la ligne J.

Nous avons cependant vu nos conditions de voyage se dégrader depuis de nous avons un arrêt à Argenteuil. Il y a moins de places assises dans les nouvelles rames, mais nous reconnaissons qu'elles sont plus confortables car nous avons la possibilité de les remonter pour trouver une place libre, et que certaines sont équipées de prises USB permettant de charger nos appareils électroniques.



3. La gare

- **Le hall va être rénové et rouvert en janvier entre le passage du premier train du matin et 20h30** (sans guichet). Une vidéosurveillance sera installée. Pour l'entretien, un agent passera tous les soirs pour vérifier le bon fonctionnement, la propreté et la sécurité de cette gare.
- **Les distributeurs de billets ont été modifiés** afin d'acheter des billets SNCF pour aller sur Gisors.
- Un défibrillateur a été installé à côté de la gare.
- Des toilettes seront également disponibles aux heures d'ouverture de la gare.
- La passerelle sera remise en état.
- Nous demandons un ascenseur, au même titre qu'Us. Comme cela n'a pas été accepté lors de la modernisation de la ligne, nous avons essuyé un refus.
- Nous proposons un accès qui pourrait être envisagé afin d'arriver sur le quai direction Paris sans avoir à monter sur la passerelle, en ouvrant la petite porte côté de l'Hôtel-Dieu. Il s'agit de faire un chemin sur une enceinte SNCF, autrefois réservée au Fret. Le responsable de la ligne J se renseigne afin d'en évaluer le coût et la possibilité.

Voici les différents sujets évoqués. Nous vous tiendrons au courant des différentes réponses que nous pourrions obtenir.

Nous ne pouvons que vous encourager à nous remonter vos doléances que nous transmettrons à la SNCF. Plus nous serons nombreux à déclarer ces nuisances, plus nous aurons de poids.

— VOIES ET VOIX EN VEXIN —



La principale activité de l'association Voies et Voix en Vexin, au cours de cette année, a été d'identifier et de répertorier les conséquences du passage des trains de fret sur la ligne J, plus particulièrement dans le Vexin de Boissy-l'Aillerie à Chars.

Plus de 130 familles ont répondu au questionnaire mis en ligne sur la page Facebook de l'Association, ce qui nous a permis de bénéficier d'une vision précise des nuisances.

Les riverains dénoncent : le bruit, la vitesse, la longueur (jusqu'à 43 wagons), le passage des trains de fret la nuit (actuellement 5 entre 23h et 5h du matin).

Ces nuisances ont des conséquences désastreuses sur leur vie quotidienne, leur sommeil avec plus de 60% des personnes qui ont un sommeil perturbé par

les trains de fret. Dommage car en parallèle le renouvellement du matériel roulant pour les passagers a grandement réduit les nuisances.

Autre problème remonté qui lui n'a pas du tout été pris en compte par la SNCF, ce sont les vibrations générées par les trains de fret qui ont provoqué des dommages sur de nombreuses habitations, notamment sur Chars et Boissy L'Aillerie.

Voies et Voix en Vexin va agir pour faire reconnaître les dommages générés par le passage des trains de fret et trouver des solutions auprès de SNCF réseau pour limiter les nuisances.

La réussite de ces actions passe par une mobilisation importante des riverains et le soutien des élus comme ceux de Chars !

L'association ne lutte pas contre le fret ferroviaire qui est un bon moyen de diminuer l'empreinte carbone du transport de marchandises mais pour limiter les nuisances.

L'ensemble du bureau ainsi que les adhérents de Voies et Voix en Vexin vous souhaitent une excellente année 2023, emplie de bonheur et de santé.

Le Président

Contacts :

✉ v.v.vexin1@orange.fr

📘 www.facebook.com/Voies-et-voix-en-vexin

☎ 01 30 39 64 82

— BIBLIOTHÈQUE —



Une bibliothèque municipale en France est un endroit géré et administré par la commune ou l'intercommunalité compétente sur son territoire. C'est un lieu où l'on conserve soigneusement des collections de livres et autres documents.

À quoi sert une bibliothèque ?

Stéphane Wahnich définit l'utilisation d'une bibliothèque comme :

Une bibliothèque est bien plus qu'un lieu de lecture d'offre documentaire. C'est un lieu qui

structure l'espace urbain et qui peut donner une identité à la collectivité et aux habitants. La bibliothèque peut devenir ou redevenir un lieu de sociabilité, à la symbolique sociale forte, et qui peut servir d'exemple pour témoigner de l'attractivité d'un territoire.

Donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française est notre objectif. L'amélioration de l'accès passe par le développement et la mise en réseau de services de proximité, par la prise en compte de tous les publics (enfants, adolescents, étudiants, actifs, personnes âgées, personnes en recherche de réinsertion, etc...).

Information et éducation

C'est le prolongement naturel de la mission de lecture publique. Il s'agit de faciliter l'accès au divertissement,

au savoir, et d'assumer ainsi le rôle de relais que doit jouer aujourd'hui toute bibliothèque dans une société où l'information, la connaissance et le loisir tiennent une place grandissante.

À Chars, la bibliothèque est petite mais conviviale. Nous organisons des ateliers tout au long de l'année !

Venez nous voir, tranquillement, agréablement. Les inscriptions sont gratuites car elles sont prises en charge par la mairie. La bibliothèque se situe juste en dessous de la mairie.

Les horaires sont :

le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h

A très bientôt.

— COMMÉMORATION DU 11/11/2022 —

Que s'est-il passé durant la journée du 11 novembre 1918 ?

Le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et souhaite négocier avec la délégation allemande qui est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. C'est dans le wagon-bureau du maréchal Foch que les pourparlers de l'armistice commencent. Le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.

Il faut savoir qu'un armistice n'est qu'une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. Celui signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. La fin de la guerre est officiellement actée le 28 juin 1919, lors de la signature des traités de paix à Versailles, au palais Bourbon avec Georges Clemenceau.

Partout en France, de nombreux événements ont été organisés pendant ces commémorations de la fin de la Guerre 14-18.

À Chars, nous étions nombreux à assister à cette commémoration.



Les élus du CMJ (conseil municipal des jeunes) et les élèves du lycée professionnel de Chars étaient également présents et fiers de représenter la jeune génération lors de ce devoir de mémoire.



— LA BROCANTE DE CHARS —

Après 3 années sans, en raison des restrictions liées à la pandémie, Chars a repris de bonnes habitudes lors de ce dernier dimanche d'octobre avec le retour de sa traditionnelle brocante.

De la rue de l'Église en passant par la rue André Baleyrier, ou bien encore par la rue du Château Gaillard, ce sont près de 250 exposants qui se sont réunis dans le centre du village et les rues adjacentes. La météo, plutôt clémente, a permis à beaucoup d'entre vous de réaliser de bonnes affaires.

Professionnels et particuliers ont rempli les kilomètres de stands de cette manifestation, répondant aux sollicitations d'achat de milliers

de badauds et flâneurs qui ont arpenté le village ce jour-là.

C'est grâce à la vingtaine de bénévoles de Chars, Bercagny, et villages alentours, qui ont prêté main forte au Comité des Fêtes, que cette brocante a pu avoir lieu. Ils ont été les garants du bon déroulement, tant au niveau de la sécurité, du placement des exposants, que de la circulation et du nettoyage du village.

Malheureusement, une manifestation de cette ampleur n'attire pas que les bonnes personnes, puisque de nombreux cas de vols sur les stands ont été recensés, malgré une présence de bénévoles en sécurité patrouillant dans les rues et une présence séquencée



des gendarmes. Il a également été rapporté un stationnement anarchique dans le village, hors périmètre de la brocante pour lequel le Comité des Fêtes n'a pas la qualité de gendarme pour verbaliser, n'en déplaise à certains.

Nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche 29 octobre 2023 pour notre prochaine édition.

— MARCHÉ DE NOËL 2022 —

Nous remercions les personnes qui ont bravé le frimas pour venir nous voir. Un vrai temps de saison lors de ce marché de Noël mis en place par la municipalité, ce samedi 3 décembre. Les stands étaient variés.

Une dizaine d'exposants s'était installée dans la salle communale avec des stands très différents et bien achalandés. Il y en avait vraiment pour tous les goûts. Vous avez certainement trouvé des petits cadeaux à mettre sous votre sapin. De multiples idées de présents étaient proposées. Vous avez pu décorer votre « roi des forêts » avec des objets de fabrication artisanale, vous avez découvert des idées-cadeaux originales : bijoux, compositions florales, poterie, tricots, tableaux, objets en tissu ou en bois, sacs en toile de



voile... et avez trouvé de multiples inspirations pour préparer en toute sérénité les fêtes de fin d'année.

Les exposants ont participé à l'action du Téléthon en donnant une participation financière volontaire pour l'installation de leurs stands, et nous les en remercions.

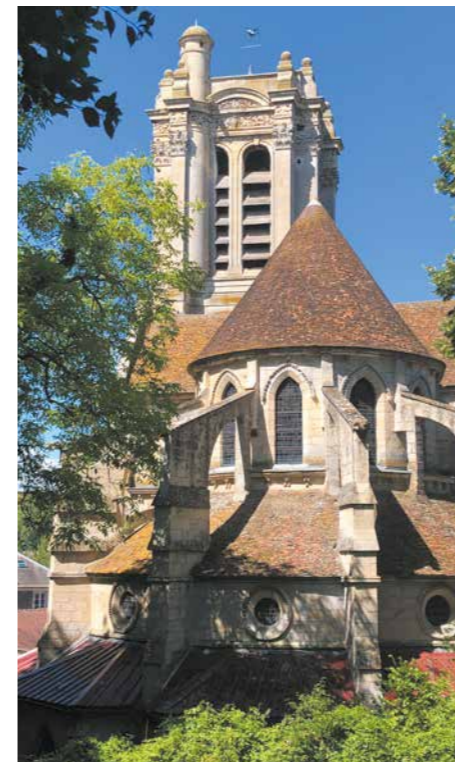
Deux randonnées de 5 et 10km ont été organisées par Les Amis de Chars en faveur du Téléthon.



L'esprit de Noël est le partage et c'est pour cette raison que nous choisissons toujours le jour du Téléthon pour cette animation.

Le marché de Noël 2022 a été placé sous le signe de la convivialité et du bonheur de se retrouver autour d'une animation festive.

— ÉGLISE SAINT SULPICE —



Vous passez devant notre église et vous vous dites que rien ne change... Elle reste très belle mais elle mériterait d'être restaurée. Nous sommes d'accord ! Mais cela ne se fait pas du jour au lendemain... Une nouvelle étape a récemment été franchie dans le projet de restauration de l'église de Chars. Un appel d'offre a été publié dans le but de recruter la maîtrise d'œuvre de ce grand chantier. À l'heure actuelle, nous attendons les dossiers des candidats, puis viendra l'heure de l'analyse des offres. Nous ne manquerons pas de vous informer des avancées du dossier.

Votre élu en charge du patrimoine est à votre écoute et disponible pour échanger à l'adresse suivante :

✉ nicolas.belange@mairie-chars.fr

DÉCORATIONS DE NOËL À BERCAAGNY

Merci aux habitants de Bercagny d'avoir, avec beaucoup d'imagination et de talent, décoré leurs trottoirs avec des petits lutins, des champignons et bien évidemment avec le Père Noël !

Un régal pour les yeux des petits... et des grands !



QUINZAINE COMMERCIALE

Suite au succès de la première édition de la quinzaïne commerciale de Chars, nous vous proposons de reconduire cette action cette année.

La nouvelle édition aura lieu du 1^{er} au 15 avril 2023.

Le principe reste le même : pour tout achat chez un des commerçants partenaires, un bulletin de participation à la tombola vous est remis. Vous glissez le bulletin complété dans l'urne présente chez les partenaires et vous ferez ainsi partie du tirage au sort. Plus vous consommez chez nos commerçants, plus vous augmentez vos chances de gagner un lot ! La liste des commerçants partenaires et les lots mis en jeu sera dévoilée sur l'affiche de l'événement à paraître bientôt.

Vous êtes commerçant / artisan à Chars et vous n'avez pas été contactés ? Vous souhaitez participer à la quinzaïne commerciale en tant que partenaire ?

Contactez Nicolas Belangé à l'adresse suivante :

✉ nicolas.belange@mairie-chars.fr



— DÉMYSTIFIER L'INFORMATIQUE —

Votre cauchemar n'aura plus de secret pour vous !

La Communauté de Communes a demandé à Dylan Gainville de démystifier l'informatique. Nous savons que de plus en plus de choses doivent se faire via les sites internet et beaucoup d'entre nous ne sont pas nés avec une souris dans les mains.

Il est cependant évident qu'il va falloir s'y mettre !

Dylan se propose de mettre en place des actions de médiation numérique (familiarisation, prise en main, apprentissage du numérique) au sein de notre commune afin d'accompagner ses habitants dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages du numérique au quotidien.

Pour ce faire, il peut mettre en place des suivis individuels ou des ateliers collectifs pour apprendre à réaliser une démarche administrative, enrichir leurs compétences numériques pour faciliter leur quotidien et leur permettre de connaître les enjeux liés aux usages numériques.



Une séance est notamment dédiée aux différentes arnaques informatiques...

Formation indispensable, tant les arnaques se multiplient de nos jours !

Rapprochez-vous de la mairie pour connaître les dates des prochains rendez-vous.

— OFFRE DE SOINS À MARINES —

Il est toujours apprécié de penser à son prochain, surtout si l'on peut apporter du bonheur dans la vie des gens. Ainsi, nous allons vous parler d'un projet de soins solidaires, qui a vu le jour récemment.

A l'origine, on retrouve **Sandy Lecomte**, une fringante socio-esthéticienne qui possède son institut à domicile, rue de Gisors et qui exerce depuis près de 15 ans sa spécialité. L'humain tient vraiment à cœur à cette joviale trentenaire. Également engagée en faveur des réfugiés ukrainiens, elle souhaiterait dans un futur proche avoir l'opportunité de prodiguer des soins dans les prisons pour femmes ou dans les maisons de retraite.

Cela faisait plusieurs mois qu'elle souhaitait mettre en place une action solidaire : offrir des soins aux personnes âgées fragilisées dans leur parcours de vie.

Sandy a pu concrétiser son projet lors de la première session qui a eu lieu le 10 octobre 2022.

C'est une rencontre décisive avec Mayeul, un membre de la communion de Saint-Jean-Eudes (une association d'aides aux personnes dans le besoin, affiliée à la paroisse de Marines), qui a permis de remettre cette action sur le devant de la scène. Ils ont façonné les contours de ce programme solidaire, et s'en est suivi une



vous êtes intéressés, sachez que les soins proposés sont entièrement gratuits (contre 40€ en moyenne habituellement). Et si vous voulez participer aux frais, vous pouvez le faire mais rien n'est imposé. Tout le monde mérite de prendre soin de soi et d'avoir une bonne estime de soi !!!

Pour participer, il faut contacter l'antenne du Secours Populaire de Chars, l'antenne des Restos du Cœur de Marines ou encore le Secours Catholique de Marines.

Il n'y a pas de limitation de prestation par personne, tout dépendra de l'organisation; une prestation dure de 30 à 40 minutes.

De nouveaux professionnels ont rejoint le projet : Marion Albuison, podologue installée à Chars, Aurélie Brindisi, ostéopathe dans l'Oise, et une coach en épanouissement corporel, Isabelle Cippelletti.

L'objectif de cette action solidaire ? Enrichir le projet par la venue de professionnels spécialisés dans le bien-être, la beauté, ou le paramédical, et proposer des sessions tous les 2/3 mois.

La Prochaine session aura lieu le lundi 6 février, de 10h00 à 18h00. N'hésitez pas à vous manifester pour bénéficier de ses soins et prendre soin de vous.

Sandy Lecomte
06 13 35 17 58

Secours Populaire de Chars
06 19 40 95 00

Les soins proposés sont ouverts à toute personne, adulte ou enfant, ayant connu des difficultés dans son parcours de vie, habitant dans le Vexin, d'Avranches à Magny-en-Vexin, en passant par Chars. Si



Nos partenaires

— SMIRTOM —

La collecte des objets encombrants a lieu 2 fois par an, les dates seront connues fin janvier 2023

Collecte de vos déchets

Elle s'effectue :

- Le vendredi pour les ordures ménagères,
- Le lundi toutes les 2 semaines pour les emballages/papiers (en mélange dans le bac jaune),
- Le mardi toutes les 4 semaines pour le verre (dans le bac vert).

Le calendrier de ramassage est disponible sur le site du SMIRTOM et en mairie.

Pensez à présenter vos bacs la veille des jours de collecte.

Vous devez présenter vos déchets dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin (présence du

logo sur le bac). Les autres bacs ou les sacs seront refusés.

En cas de bac non conforme ou de volume non adapté, contactez le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40. Les bacs seront livrés en mairie (environ 1 mois de délai).

Déchetterie de Marines

Située rue du Goulet à Marines, elle est accessible aux horaires suivants (dernier usager accepté 15 minutes avant la fermeture du site).

Modalités d'accès

Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une



carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite.

L'accès à la déchetterie est **gratuit pour les particuliers**, dans la limite de **1m³ par semaine et par foyer**. L'accès est payant pour les artisans, commerçants et administrations.

Les déchets que vous pouvez apporter.

Les déchetteries sont équipées pour accueillir dans leurs bennes :

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, télévision...).

- Les déchets végétaux,
- Le bois,
- Les gravats inertes,
- La ferraille,
- Le carton,
- Le tout-venant.

Elles peuvent également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits chimiques...).



— VEXIN INSERTION EMPLOI SOLIDARITÉ —

Notre histoire :

Créée en 1995, **Vexin Insertion Emploi (V.I.E)** est devenue le 12 avril 2021 **Vexin Insertion Emploi Solidarité (V.I.E.S)**, au terme de son rapprochement avec l'association intermédiaire **Association Emploi Solidarité**. Cette fusion a permis à VIES d'élargir son périmètre d'intervention à d'autres communes.

Vous recherchez un emploi ? Vous avez des compétences ? Nous pouvons vous proposer des missions ponctuelles ou de plus longue durée auprès de particuliers, d'entreprises, de collectivités, d'associations, ou d'autres organismes.

- Vous serez inscrit chez VIES. Vous bénéficierez également **d'un accompagnement personnalisé**

tout au long de votre parcours. Des formations pourront vous être proposées afin d'améliorer vos compétences ou de vous orienter vers un autre secteur d'activité.

- Enfin, vous serez invité à participer régulièrement à des ateliers thématiques autour des techniques de recherche d'emploi, de remise à niveau, d'entraînement aux entretiens de recrutement, de connaissance du monde de l'entreprise.



Accueil

Lundi, mardi, jeudi :
9h-12h30 / 14h-17h

Mercredi, vendredi :
9h-12h30

Siège social :

- 📍 1 bis, rue de Rouen
95450 VIGNY
- ☎ 01.34.66.44.88
- ✉ contact@vie95.com

www.vie95.fr



Avocat Juriste
Notaire Droit des femmes et des familles
Conciliateur de justice

point-justice

☎ 01 30 39 23 34

✉ pad@ccvexincentre.fr

Vous pouvez rencontrer :

- Avocat 3^e mercredi du mois
- Juriste 2^e et 4^e mercredis du mois
- Notaire 1^{er} mercredi du mois
- Conciliateur de justice pour le règlement à l'amiable des différends les mardis matins de 10h à 12h à la CCVC
- CIOFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

En complément des permanences habituelles, un avocat spécialisé en **droit du travail** sera présent pour une permanence spécifique les :

- mercredi 5 octobre 2022 - 10h /12h
- mercredi 2 novembre 2022 - 10h /12h
- mercredi 7 décembre 2022 - 10h/12h

Nos relations évoluent, jour après jour, pour mieux vous servir

Afin de limiter votre temps d'attente, à compter du **01/01/2023** le **Service Départemental de l'Enregistrement (SDE)** vous accueille **uniquement sur rendez-vous**.

Votre rendez-vous se tiendra prioritairement **par téléphone** (vous serez rappelé au numéro et au créneau horaire que vous indiquerez). Le cas échéant, un rendez-vous physique pourra vous être proposé au Centre des Finances publiques d'Ermont à la date et au créneau horaire que vous aurez choisi.

Le SDE sera à même de traiter vos demandes en matière d'assurance-vie, donation, cession de parts sous seing privés, succession, déclaration de plus-values immobilière, déclaration de trusts...

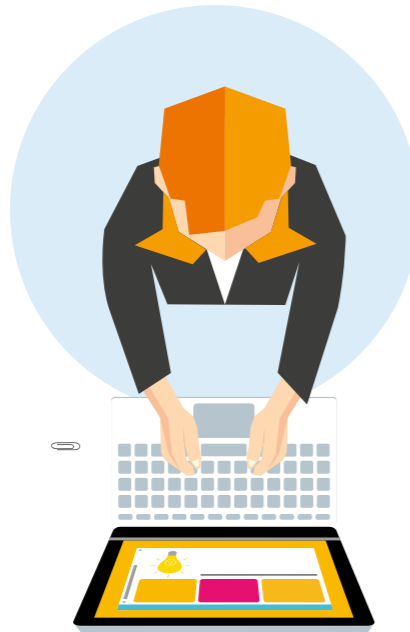
Comment prendre rendez-vous ?

- ▶ par la messagerie sécurisée impots.gouv.fr depuis votre **espace particulier** ou votre **espace professionnel**, rubrique
- ▶ par la rubrique **Contact et RDV** de la page d'accueil du site impots.gouv.fr ;
- ▶ par téléphone : **01 30 72 82 00**

— MAISON FRANCE SERVICES DE MARINES —

France Services, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'accès, l'accueil et l'accompagnement dans toutes vos démarches administratives du quotidien, et ce, près de chez vous. Que ce soit dans le domaine de la santé, la famille, la retraite, le droit, le logement, les impôts, la recherche d'emploi, l'aide à l'utilisation numérique, les démarches en ligne...



Les agents France Services vous reçoivent au sein d'un guichet unique, sans rendez-vous, aux horaires indiqués :

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mardi : 12h00 - 18h30

Jeudi : 13h30 - 17h

☎ 01 30 39 70 21

✉ contact.france-service@mairie-marines.org

Avec celle de Vigny, ce sont désormais deux structures qui permettent aux habitants de la Communauté de Communes du Vexin Centre et du Canton de Pontoise d'avoir un accès facilité aux services publics.



La structure de Marines

La mairie de Marines a créé un espace spécialement aménagé pour vous accueillir en préservant la confidentialité de vos informations personnelles. Tous les agents d'accueil sont formés à l'accueil France Services.

Un conseiller numérique est également présent sur la structure afin de vous accompagner pour effectuer les démarches en ligne mais aussi pour vous former, vous informer et vous prémunir des risques liés à l'utilisation du numérique. Des ateliers numériques pourront également être mis en place en fonction des besoins ressentis par les usagers.



France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

- Accueil informations et orientation
- Accompagnement dans vos démarches administratives
- Mise à disposition d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

— COMMUNAUTÉ DE COMMUNES —
Vexin Centre (CCVC)

La CCVC est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire disposant de ressources fiscales propres. Composée de 34 communes dont Chars (voir carte), elle a pour objet d'associer ces communes dans un espace de solidarité avec un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Le conseil communautaire est composé de 52 membres issus des conseils municipaux (4 membres pour Chars : Evelyne Bossu, Ariane Martin, Nicolas Belangé, Philippe Chauvet), qui votent le budget et délibèrent sur tous les sujets relevant des compétences de la CCVC.

Les compétences sont les champs d'action de la CCVC.

Certains sont obligatoires : Aménagement de l'espace ; Actions de développement économique ; Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ; Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ; Assainissement des eaux usées.

D'autres non :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire et du cadre de vie ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- Maisons de Services au Public ; Petite enfance, périscolaire et jeunesse ;

- Personnes âgées ;
- Transport collectif ;
- Infrastructures et réseaux de communications électroniques ;
- Développement culturel ;
- Ruissellement.

Suite à la démission de son président Michel GUIARD après presque dix ans à sa tête, la CCVC a procédé à l'élection de son nouveau Bureau. C'est Nadine NINOT, maire de Marines, qui a été élue Présidente. La liste des vice-présidents est consultable sur le site internet de la CCVC.

À noter l'élection d'Evelyne BOSSU, maire de Chars, comme 10^{ème} vice-présidente spécialisée en charge des équipements publics.

Pour plus d'informations sur la CCVC et sur les diverses manifestations organisées sur notre beau territoire du Vexin Centre, n'hésitez pas à consulter son site internet :

<https://ccvexincentre.fr>



PASS'AGE

La maison de l'adolescent et du jeune adulte PASS'AGE est un lieu d'accueil gratuit pour les jeunes de 13 à 23 ans.

Un travailleur social / infirmier(e) est à l'écoute des adolescents à partir de 13 ans seuls ou accompagnés, des jeunes adultes jusqu'à 23 ans et de leur famille.

En toute confidentialité, les usagers peuvent aborder librement une variété de sujets en dehors de la famille, de l'école ou des amis (problèmes personnels, enjeux familiaux, difficultés scolaires, questionnements sur la santé en général par exemple).

Un accueil sans rendez-vous est proposé le mardi en dehors des vacances scolaires

de 16h à 18h.

Dans les locaux de la mairie de Marines

Les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois

Place du Général Leclerc

Dans les locaux de la CCVC à Vigny

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois

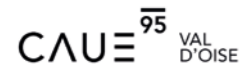
1, rue de Rouen

Informations au 01 30 17 42 05

— CAUE DU 95 —

Comme beaucoup depuis le début de la crise sanitaire, vous avez peut-être renoncé ou mis en suspens des projets de construction ou d'amélioration de votre habitat. Cette situation ne doit pas pour autant vous empêcher de réaliser ou réfléchir à la conception de vos projets. **C'est pourquoi le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Val-d'Oise s'adapte pour continuer à vous offrir le conseil gratuit d'un architecte-conseiller.**

Le conseil architectural aux particuliers est une des missions fondatrices des CAUE. C'est un service offert à tout habitant du département qui recherche des informations et une aide personnalisée lors d'un projet de construction ou d'aménagement.



Vous désirez construire, agrandir ou rénover ?

Venez rencontrer un architecte-conseiller du CAUE, il peut :

- vous aider dans la recherche de solutions adaptées à vos besoins,
- réfléchir sur l'intégration de votre projet dans son environnement immédiat,
- vous conseiller sur les volumes, l'implantation, les matériaux, les solutions constructives,
- vous guider dans vos démarches administratives.

N'hésitez à visiter notre site internet pour plus d'informations : www.caue95.org

Nous avons également mis en place une permanence de conseil en ligne (par mail, par consultation vidéo ou par téléphone) pour vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter !



Pour prendre RDV avec un architecte du CAUE 95, envoyez un mail avec l'objet de votre demande à l'adresse suivante caue95@caue95.org ou téléphonez au **01 30 38 68 68**

— LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) —

Le TAD Seniors

La Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) a mis en place le TAD pour les seniors de 62 ans et plus (hors personnes à mobilité réduite / justificatif d'âge demandé) habitant sur son territoire.

La CCVC met à disposition un véhicule avec chauffeur pour accompagner les seniors dans leurs déplacements sur tout le territoire et dans un périmètre de 20 kilomètres autour de Vigny pour les courses et soins médicaux (Osny / Cergy / Pontoise / Meulan / Magny-en-Vexin). Le chauffeur vient vous chercher à votre domicile ou aux points demandés.

Tarif : 2€ le trajet simple.

Réservation : 07 87 11 75 92 (à effectuer la veille avant 17h).

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h (ne fonctionne pas les jours fériés et durant les congés du service).

Le TAD Vexin

Depuis 2019, TAD Vexin est un nouveau service de Transport À la Demande d'Île-de-France Mobilités. Il est ouvert à tous et accessible avec tous les titres de transport valables sur le réseau Île-de-France Mobilités du lundi au vendredi, à condition d'être inscrit.

Comment ça marche ? : la navette prend en charge le voyageur à un arrêt de bus de sa commune à un horaire prédéfini et le dépose à un arrêt de rabattement où on lui garantit une correspondance avec les lignes 95-05 ou 95-08 pour se rendre à Cergy ou à Pontoise.

Tarif : accessible avec un titre de transport francilien ou un ticket à 2€ acheté auprès du conducteur.

Réservation, horaires et arrêts de rabattement :

en ligne sur le site <https://tad.idfmobilites.fr> ou sur l'application **TAD IDFM**.



Pour créer votre compte et réserver vos trajets, rendez-vous sur la plateforme régionale :



Appli TAD, téléchargeable sur Android ou Apple ou bien en ligne sur le site internet :

www.tad.idfmobilites.fr

Île-de-France Mobilités

☎ 09 70 80 96 63

Du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures



— TÉLÉASSISTANCE DU VAL D'OISE —

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE TÉLÉASSISTANCE ?

1. Téléchargez le formulaire de souscription via le lien www.senior.valdoise.fr/1082
2. Adressez le formulaire et les pièces justificatives :

- | | |
|--|--|
| ▶ Si vous êtes bénéficiaire de l'APA à domicile (imposable ou non sur les revenus *) | ▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'APA à domicile et imposable sur les revenus * |
| ou | ou |
| ▶ Si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'APA à domicile et non imposable sur les revenus * | ▶ Si vous avez moins de 60 ans, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité et imposable sur les revenus * |
| ou | |
| ▶ Si vous avez moins de 60 ans, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité et non imposable sur les revenus * | |

* L'imposition doit être inférieure au seuil de non mise en recouvrement de 61€, (Ligne : impôt sur le revenu net avant corrections)

Au Conseil départemental du Val d'Oise :
Direction Personnes Agées
2 avenue du Parc
CS 20201
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
01 34 25 76 86
teleassistance@valdoise.fr

A VITARIS :
Vitaris Burocampus
3 rue de Verdun
78590 NOISY LE ROI
01 30 56 43 90
teleassistance95@vitaris.fr

C'est quoi ?

La téléassistance est un dispositif permettant aux bénéficiaires d'être reliés 24h sur 24 et 7j sur 7 à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage. Ce service permet également de bénéficier d'une assistance psychologique. Ce service est compris dans la prestation de téléassistance.

Pour qui ?

- Personne résidant dans le Val d'Oise au moment de la demande,
- Personne âgée de 60 ans et plus,
- Personne handicapée ayant une carte d'invalidité en cours de validité.



Déclie... ou des claques?

Que faire en cas de litige entre voisins ?

1. Avant tout, essayer de résoudre le problème de voisinage en discutant directement avec le voisin.

Le but est de lui faire comprendre la nuisance et la gêne qu'il vous occasionne. Si la situation s'y prête, expliquez-lui qu'il n'est pas autorisé à agir de la sorte.

Dans tous les cas, le plus important pour atteindre votre but est de rester bien calme lorsque vous parlez à votre voisin !

2. Si la discussion ne donne pas de résultat, vous pouvez lui adresser un courrier simple dans lequel vous lui rappelez votre discussion et la gêne que vous subissez. Puis vous lui demandez de cesser ses agissements, avec éventuellement un bref rappel de ses obligations légales.

3. Si le premier courrier n'est pas suivi de réponse ou d'effet, il se peut que le voisin se renferme ou fasse la sourde oreille... Dans ce cas, envoyez un second courrier par voie recommandée avec accusé de réception et mise en demeure (mise en garde).

4. Si malgré tout, le voisin continue d'agir de façon irrespectueuse, vous pouvez contacter les services de la police municipale (mairie) qui se chargera de vous recevoir ainsi que vos voisins.

Un médiateur ou un conciliateur « à l'amiable » pourra vous aider à trouver un terrain d'entente. Le bon sens aidant, c'est souvent le meilleur moyen de régler un conflit de voisinage.

5. Avoir recours à un conciliateur de justice. C'est un bénévole qui a pour fonction de trouver

une solution amiable, soit à la demande des parties, soit à la demande du juge. Il est présent dans les tribunaux judiciaires ou dans les maisons de la justice et du droit.

6. Enfin, en cas d'échec et si votre voisin commet une infraction à la loi, vous pouvez faire venir un huissier (constat), vous tourner vers la justice et déposer une plainte (éventuellement avec l'aide d'un avocat).

Mais c'est à vous d'apporter la preuve de la nuisance. La législation a prévu des règles très claires en matière de bon voisinage. Le caractère anormal du trouble de voisinage est laissé à l'appréciation du juge en fonction des circonstances. L'auteur d'un trouble de voisinage est obligé de dédommager son voisin victime du préjudice.

Le recours au juge doit être réalisé en dernier recours (étape n°6) car les procédures peuvent être longues et coûteuses. Le risque d'envenimer davantage les relations de voisinage est alors bien réel.

Conclusion sur les conflits de voisinage

La communication, le bon sens et la bonne intelligence doivent être privilégiés autant que possible pour trouver une solution à l'amiable aux litiges entre voisins. Dans de nombreux cas, une simple et franche discussion suffit à apaiser le conflit de voisinage.

Un dernier conseil : n'attendez pas que la situation s'envenime pour réagir mais n'attaquez pas non plus votre voisin pour de simples odeurs qui se dégagent de son barbecue. Pour justifier d'intervenir, les troubles de voisinage doivent être sérieux, répétés ou persistants.



Bon à savoir :

Le décret n°2018-931 du 29 octobre 2018 prévoit la publication d'une liste des conciliateurs de justice au sein des cours d'appel. Cette liste est actualisée au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre de chaque année et elle est mise à la disposition du public, notamment par affichage au sein des locaux des juridictions du ressort et des conseils départementaux d'accès au droit.

Le conciliateur de justice est compétent en matière de conflits civils et commerciaux, et notamment pour les problèmes de voisinage. Vous pouvez le saisir d'une simple demande verbale.

Les parties (c'est-à-dire les voisins en conflit) doivent être présentes à la réunion de conciliation et peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix.

Rappels concernant le stationnement

Puis-je stationner devant mon portail ?

Les règles de stationnement définies par les articles R. 417-1 à R. 417-13 du Code de la route n'interdisent pas le stationnement devant son portail dès lors qu'il s'agit d'un espace privé en monopropriété et sans gêner la circulation des piétons.

MAIS si le véhicule est garé sur un espace public, le stationnement devant une entrée dite « carrossable » n'est pas autorisé car il contrevient au principe d'égalité de tous les citoyens et équivaut à une privatisation de l'espace public.

Puis-je stationner sur un trottoir sans marquage au sol ?

Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément.

Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. Le stationnement gênant est verbalisable et des amendes de quatrième classe peuvent être dressées.

Quelle est la durée maximale d'un stationnement ?

Le code de la route prévoit que les véhicules qui restent en stationnement plus de 7 jours consécutifs à la même place peuvent être emmenés en fourrière avec une amende pour stationnement abusif de 35 €.

Comment fonctionne le stationnement zone bleue ?

En zone bleue, toutes les places sont matérialisées, le stationnement est gratuit, dans une limite de deux

heures, du lundi au samedi, de 9 h à 19 h (hors jours fériés). À l'issue de ces deux heures, le propriétaire doit déplacer son véhicule.

Force est de constater qu'au centre-village, cette réglementation n'est pas respectée, les voitures « tampons » sont présentes en très grand nombre.



Rappel concernant les bacs roulants

L'article 80 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)¹ du Val d'Oise stipule que « la mise sur la voie publique des récipients d'ordures ménagères en vue de leur enlèvement par le service de collecte ne doit s'effectuer qu'aux heures indiquées et selon les modalités fixées par l'autorité municipale. Cette opération ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique. »

De plus, le SMIRTOM (organisme collecteur pour le compte de la CCVC et donc de la commune de Chars), indique dans son règlement de collecte² au point 4.7.1, que « les bacs [...] doivent être présentés à la collecte dans le respect du planning. En aucun cas le bac ne doit rester en permanence sur le domaine public. »

Or, nous constatons que certains riverains laissent leurs bacs roulants en permanence sur le trottoir.

Afin de respecter les règlements précédemment cités et le cadre de vie de tous, nous remercions les personnes concernées par cette infraction de bien vouloir y remédier dans les meilleurs délais.

En outre, si vous êtes toujours en possession d'anciens bacs de collecte ou s'il vous en manque, merci de vous rapprocher du SMIRTOM. Chaque adresse de la commune doit être équipée de ses propres bacs. Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit faire le nécessaire pour en équiper le logement.

Nous vous rappelons que les bacs ne doivent pas rester sur le trottoir une fois la collecte effectuée. Il est interdit de déposer les sacs poubelles à même le sol pour une question de salubrité publique mais aussi pour que les ripeurs puissent effectuer leur mission dans des conditions acceptables.

Par ailleurs, l'article R644-2 du Code Pénal stipule que « le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe. »

Déjections canines

Nous avons « encore » à déplorer que certains propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections de leur animal. Et nouveauté pour 2022, nous avons même eu droit à des déjections humaines sur notre commune ! Le manque de civisme de certains dépasse tout entendement...

Pour rappel, des dévidoirs à sacs pour les déjections de vos animaux (que nos agents remplissent fréquemment) et des poubelles sont à votre disposition.

Merci de bien vouloir ramasser les besoins de vos chiens, vos déchets et de ne pas prendre plusieurs sacs d'un coup... vous pénalisez la prochaine personne !

1. www.val-doise.gouv.fr

2. SMIRTOM-du-Vexin-Règlement-collecte-validé-Pref-Haute-Def.pdf (smirtomduvexin.net)



© Caroline Bourg

C'est chez nous !

Pourquoi aller au loin quand on a tout à portée de chez soi ? Toutes ces jolies balades à pied à faire sur notre commune, tous ces bois remplis de clochettes de muquets, de jonquilles et de châtaignes selon les saisons...

Écouter le chant des oiseaux, croiser des faisans et, le matin de bonne heure, des biches et des sangliers.

Longer la Viosne à la rencontre des canards et de notre ami le héron.

Eh oui ! Voilà ce que la nature nous offre à Chars.

Alors, on se chausse et on y va !

Merci à Sylviane L. pour ce bel hommage à Chars.

Mots Mêlés : L'année de l'âge d'Or

Arrivez-vous à trouver tous les mots de la liste ? À la fin, il vous restera 20 lettres esseulées. Avec ces lettres, vous pourrez écrire une phrase composée de 4 mots :

----- !!

NB : Les mots peuvent être lus dans les deux sens, horizontalement, verticalement et en diagonale. Une lettre peut être utilisée plusieurs fois.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T | F | P | O | S | E | M | A | R | S | E | T | U | A | E | B | C | P | N | T |
| E | E | E | T | E | T | R | O | N | C | E | M | S | E | G | N | A | L | E | M |
| M | U | L | U | R | N | A | T | U | R | E | M | A | E | P | R | M | M | S | N |
| O | I | O | O | T | P | R | H | A | M | E | S | E | I | U | L | P | O | R | I |
| I | L | U | B | S | E | R | E | C | U | B | S | H | S | S | A | C | A | D | |
| S | L | S | E | E | S | L | I | A | T | N | O | D | T | O | G | N | H | R | |
| T | E | E | D | M | O | I | E | N | V | E | O | U | L | E | R | N | A | C | A |
| R | E | I | S | I | R | E | C | I | T | N | Z | M | A | E | T | E | L | O | J |
| F | L | R | E | R | E | N | O | U | V | E | A | U | N | G | I | E | B | U | O |
| E | I | S | R | T | E | V | E | X | I | N | M | J | O | E | E | L | N | R | I |
| T | R | N | E | J | L | C | B | S | I | E | P | N | D | A | O | U | T | E | |
| E | V | O | V | C | P | U | E | R | T | A | U | Q | S | U | A | N | N | E | E |
| R | A | C | E | N | E | A | I | A | E | B | U | R | U | E | L | U | O | C | |
| S | N | O | R | E | E | N | R | N | O | I | T | A | I | C | O | S | S | A | T |
| A | E | L | D | R | G | D | I | C | A | G | E | U | C | Y | C | L | E | R | E |
| I | I | F | O | E | U | A | O | H | V | I | L | L | A | G | E | L | E | O | L |
| S | G | N | Y | F | L | E | S | E | G | N | A | R | O | U | U | V | S | U | L |
| O | E | O | A | F | I | E | L | S | E | A | U | S | A | L | L | E | G | G | I |
| N | U | E | N | I | R | E | I | F | A | O | R | E | V | I | H | E | E | E | U |
| S | X | L | T | D | B | E | R | C | C | P | M | E | T | E | O | L | A | B | J |

- | | |
|-------------|------------|
| ACHAT | JUILLET |
| AINE | JUIN |
| AMES (x2) | LIEN |
| ANNEE | LUGE (x2) |
| AOUT | MAISON |
| ASSOCIATION | MARS |
| AURA | MELANGES |
| AUTOMNE | METEO |
| AVRIL | MOIS |
| BANC | NATURE |
| BEAUTE | NEIGEUX |
| BEL | NOEL |
| BLANC | NUAGE |
| BOUE | ODE (x2) |
| BRANCHE | ORANGE |
| CABAS | PARC |
| CAGE | PARU |
| CAMPAGNE | PASSAGE |
| CERISIER | PELOUSE |
| CHARS | PLAN |
| CIEL | PLEUT |
| COULEUR | PLUIE |
| COUR | POSE |
| COURTE | PRINTEMPS |
| CRAIE | QUATRE |
| CYCLE | RENOUVEAU |
| DEBOUT | ROSE |
| DETENTE | ROUGE |
| DIFFERENCE | SAISONS |
| DOUZE | SALLE |
| ELU (x4) | SEMESTRE |
| FETE | SOIR |
| FEUILLE | SOLEIL |
| FIER (x2) | TEMPS |
| FLEUR | TERRE |
| FLOCONS | TRIMESTRES |
| GARE | TRONC |
| GEL (x3) | VERDOYANT |
| HIVER | VERT |
| JANVIER | VEXIN |
| JARDIN | VIE |
| JOIE | VILLAGE |

Les 3 premiers à envoyer la bonne réponse gagneront un petit cadeau ! Nous attendons vos réponses avant le 28 février 2023 à cette adresse : clic.chars@gmail.com

Dans l'édition précédente du CLIC, il fallait trouver 110 fois le mot "Chars". Personne n'a trouvé le nombre exact, mais Mme Rose Marchand était la plus proche. Elle est donc la gagnante du concours ! Bravo !

PERMIS A - A1 - A2

PERMIS B - B78 - AAC

PERMIS AM

PERMIS B96 - BE

NOUVEAUTÉ 2023
COURS DE CODE INTERACTIF EN LIGNE

CER CHARS
 11 RUE DE GISORS
 95750 CHARS
 09 54 02 76 40
cerchars@hotmail.com

WWW.CER-CHARS.FR

UN SERVICE PRÈS DE CHEZ VOUS

Nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire :

Entretien

Réparations

Carrosserie

Peinture

Service rapide

Vitrage et pare-brise

Pneumatiques

Achat et vente de véhicules

Restauration de véhicules anciens

Location de véhicules

1, Impasse des Neuf Arpents - Zone d'Activités 9 Arpents - 95750 Chars
01 34 66 41 58
charsautomobiles@gmail.com
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Notre publicité...

Si vous souhaitez...

- Valoriser vos services et diffuser vos offres
- Développer votre image de marque
- Communiquer sur vos événements commerciaux
- Rester visible auprès de votre clientèle
- Ou tout simplement, sponsoriser le journal local

... réservez votre espace dans le prochain CLIC !

Le prochain bulletin paraîtra en juillet 2023 et sera tiré à 1.000 exemplaires.

Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Charsiens et restera à disposition en mairie.

Pour les tarifs et les modalités, contactez Nicolas Belangé, adjoint au Maire de Chars en charge des commerces et de l'artisanat :

nicolas.belange@mairie-chars.fr

— Renseignements utiles —

Numéros d'urgence :

Mairie : 01 30 39 72 36
Gendarmerie : 01 30 39 70 27
Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
Centre anti-poison
de Paris : 01 40 05 48 48
Violences sur les enfants : 119
Violences conjugales : 3919

Cabinet paramédical :

Infirmières : 01 30 39 83 81
Kinésithérapeutes :
01 30 39 78 13
Pédicure-Podologue :
06 85 33 13 55
Ostéopathe : 07 67 92 40 82
Hypnothérapeute -
Sophrologue - Relaxation :
06 15 35 70 83

Pharmacie de Chars :

01 30 39 72 01
lundi : 14h30 - 19h30
mardi, jeudi, vendredi :
9h00 - 12h30 et 14h30 - 19h30
samedi : 9h00 - 12h30

En cas de perte ou de vol :

Carte Bleue :
0892 705 705
Chèques :
0892 683 208

Informations COVID-19 :

Numéro vert 24h/24 et 7j/7:

0 800 130 000



**ET SI LA PHOTO DE
COUVERTURE DU PROCHAIN
CLIC ÉTAIT LA VÔTRE ?**

Envoyez votre cliché à
clic@mairie-chars.fr

© Anne-Marie Grédelet
© Gaëlle Le Loc
© Christopher Ravaisse

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



CONTACTEZ-NOUS
clic@mairie-chars.fr

www.mairiechars95.fr

2 rue de Gisors, 95750 Chars - Tél : 01 30 39 72 36
Mail : administration@mairie-chars.fr